

2024

Le rapport annuel de la
représentante spéciale sur les
questions de genre

PROMOUVOIR DES SOCIÉTÉS LIBRES ET INCLUSIVES:

LE RÔLE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN PÉRIODE DE RECUK DE LA DÉMOCRATIE

RAPPORT SUR LES QUESTIONS DE GENRE POUR 2024 :

**Promouvoir des sociétés libres et inclusives :
Le rôle des organisations de la société civile en
période de recul de la démocratie**

**PRÉSENTÉ PAR
L'HONORABLE D^{re} HEDY FRY,
REPRÉSENTANTE SPÉCIALE POUR LES QUESTIONS DE
GENRE DE L'AP OSCE**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	2
SECTION I	4
PARTIE I – LIBERTÉ ET DÉMOCRATIE DANS LE MONDE	4
A. TENDANCES ET DÉFIS ACTUELS	4
B. DÉMOCRATIE ET ÉGALITÉ DES GENRES	6
PARTIE II : LE RÔLE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA PROMOTION DE SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES ET INCLUSIVES	10
A. CONTRIBUTIONS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA DÉMOCRATIE.....	11
1. Mobilisation et autonomisation des citoyens.....	11
2. État de droit.....	13
3. Responsabilisation	14
4. Environnement juridique.....	14
B. PLEINS FEUX SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE : SOUTENIR LA RÉALISATION DE L'ÉGALITÉ DES GENRES EN ARMÉNIE ET EN HONGRIE	16
1. Première étude de cas : l'Arménie	16
2. Deuxième étude de cas : la Hongrie	20
CONCLUSION	23
SECTION II :	26
PARTIE I : ÉQUILIBRE ENTRE LES GENRES AU SEIN DE L'AP OSCE	26
A. DONNÉES SUR LE RÉPERTOIRE DES MEMBRES	28
B. INITIATIVE VISANT À STIMULER LA PARTICIPATION DES FEMMES	29
C. ÉQUILIBRE ENTRE LES GENRES PARMIS LES MEMBRES DU BUREAU DE L'AP OSCE	30
1. Femmes aux postes de présidentes et de vice-présidentes au sein de l'AP OSCE	31
2. Membres des bureaux des commissions générales de l'AP OSCE.....	31
3. Représentants spéciaux de l'AP OSCE.....	32
D. PARTICIPATION DES FEMMES AUX RÉUNIONS STATUTAIRES	32
1. Session annuelle de 2023	32
2. Réunion d'automne 2023	33
3. Réunion d'hiver 2024.....	34
E. PARTICIPATION DES FEMMES AUX COMITÉS SPÉCIAUX DE L'AP OSCE.....	34
F. PARTICIPATION DES FEMMES AUX MISSIONS D'OBSERVATION DES ÉLECTIONS DE L'AP OSCE EN 2023–2024	35
G. ACTIVITÉS ET RÉUNIONS SUR PLACE ET EN LIGNE	36
1. Réseau informel des jeunes parlementaires.....	36
2. Réseau informel sur l'égalité des genres.....	37

3. Appel à l'action – Helsinki +50	38
4. Participation aux événements ouverts à l'ensemble de l'AP OSCE en 2023-2024	38
PARTIE II : ÉGALITÉ DES GENRES AU SEIN DU SECRÉTARIAT INTERNATIONAL DE L'AP OSCE	39
A. PERSONNEL PERMANENT	39
B. PROGRAMME D'ADJOINTS DE RECHERCHE	40
REPRÉSENTATION DES FEMMES AU SEIN DES PARLEMENTS NATIONAUX DES ÉTATS PARTICIPANTS DE L'OSCE	40
ÉQUILIBRE ENTRE LES GENRES CHEZ LES AMBASSADEURS ET LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS AU CONSEIL PERMANENT DE L'OSCE À VIENNE	41
ANNEXE A.....	43

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : L'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ne fait aucune déclaration ni garantie, exprimée ou implicite, quant à l'exhaustivité et à la fiabilité de ce rapport et des données qu'il contient.

INTRODUCTION

Il y a déjà deux ans et demi que la Russie a lancé une invasion à grande échelle de l'Ukraine, dans un assaut décisif et violent contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Cette guerre barbare et illégale qu'elle mène contre l'Ukraine a eu un effet dévastateur sur le peuple ukrainien et a plongé la région de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans une crise. Comme je l'ai souligné dans mon rapport de 2023 sur les questions de genre intitulé *Comprendre les conséquences genrées de la guerre en Ukraine et y répondre*, la guerre a nui de manière disproportionnée aux femmes et aux filles ukrainiennes¹. Le conflit a, notamment, exacerbé les inégalités préexistantes en Ukraine et accru les risques de violence fondée sur le genre contre les femmes. De plus, les femmes et les filles représentent la vaste majorité des personnes déplacées à l'intérieur de l'Ukraine ou contraintes de trouver refuge à l'extérieur du pays.

Dans la *Déclaration de Vancouver*, adoptée lors de sa 30^e session annuelle en juillet 2023, l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (AP OSCE) a rappelé que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine constitue « une violation manifeste, brutale et non corrigée des principes d'Helsinki, ainsi qu'une transgression absolue de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et des principes de la Charte des Nations Unies [...] »². Elle a également exprimé son soutien indéfectible à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi qu'au droit inhérent de ce pays de se défendre. Près d'un an plus tard, notre engagement envers l'Ukraine doit demeurer inébranlable. Aujourd'hui plus que jamais, les États participants de l'OSCE doivent soutenir l'Ukraine.

Plus généralement, les pays aux vues similaires du monde entier doivent être solidaires pour soutenir la démocratie, les droits de la personne et l'état de droit : les principes fondamentaux d'une société libre qui sont actuellement remis en cause partout dans le monde. Après des décennies d'expansion, on assiste depuis près de vingt ans à un déclin général de la liberté et de la démocratie dans le monde. Cette tendance au recul démocratique frappe toutes les régions du monde, y compris la région de l'OSCE où des partis et des dirigeants politiques antilibéraux ont cherché (et parfois, réussi) à coopter les institutions démocratiques et à restreindre les libertés fondamentales. Les efforts pour réduire au silence, intimider et fermer les organisations de la société civile (OSC) sont également des pratiques autoritaires courantes.

¹ D^{re} Hedy Fry, représentante spéciale sur les questions de genre de l'Association parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, *Comprendre les conséquences genrées de la guerre en Ukraine et y répondre*, juin 2023.

² AP OSCE, *Déclaration de Vancouver et résolutions*, 30^e session annuelle de l'AP OSCE, juillet 2024.

On insiste d'ailleurs dans la *Déclaration de Vancouver* sur le fait qu'un processus démocratique sain ne peut se concevoir sans des OSC robustes et indépendantes. En effet, les OSC jouent un rôle essentiel dans l'autonomisation des individus, la mobilisation des communautés, la défense de l'intérêt public et la responsabilisation des gouvernements. Elles jouent également un rôle fondamental dans la promotion et la défense de l'égalité des genres, l'un des fondements des sociétés démocratiques. Malheureusement, comme le rapporteur de la Commission générale de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires l'a souligné dans son rapport de 2023, certains gouvernements de la région de l'OSCE tentent de vilipender les OSC et de réduire les marges de manœuvre des OSC dans ce qu'il qualifie d'« atteinte manifeste aux principes démocratiques et à l'état de droit³ ».

Le présent rapport examine le rôle des OSC dans la promotion de sociétés libres et inclusives et le soutien à la réalisation de l'égalité des genres. La première partie du rapport donne un aperçu des tendances régionales et mondiales dans les domaines de la démocratie et de la liberté et examine l'influence de ces tendances sur la réalisation de l'égalité des genres dans la région de l'OSCE. La deuxième partie aborde la manière dont les OSC contribuent à la promotion des sociétés démocratiques. Elle fournit également un aperçu des consultations que j'ai tenues l'an dernier avec des OSC en Arménie et en Hongrie en ma qualité de représentante spéciale sur les questions de genre de l'OSCE. Le rapport se conclut en évaluant la manière dont les États participants peuvent soutenir l'égalité des genres dans la région de l'OSCE en renforçant la protection des OSC.

³ Johan Buser, *Rapport de la Commission générale de la démocratie, des droits de l'homme et des questions humanitaires - Renforcer la sécurité régionale en favorisant des sociétés démocratiques et inclusives : Le rôle de l'AP OSCE*, AS (23) RP 3 F, 2023.

SECTION I

PARTIE I – LIBERTÉ ET DÉMOCRATIE DANS LE MONDE

A. TENDANCES ET DÉFIS ACTUELS

Comme il a été mentionné précédemment, un large consensus se dégage selon lequel la liberté et la démocratie stagnent ou connaissent un recul dans le monde. Freedom House, une organisation non gouvernementale (ONG), révèle dans un récent rapport qu'en 2023, la liberté à l'échelle mondiale a décliné pour la 18^e année consécutive. Elle mentionne également que 52 pays ont connu une dégradation des droits politiques et des libertés civiles en 2023, contre seulement 21 pays qui ont enregistré des améliorations⁴. Freedom House note que la portée et l'ampleur de cette détérioration ont été considérables, touchant environ un cinquième de la population mondiale. L'ONG explique que des élections entachées d'irrégularités, qui créent des règles du jeu injustes pour les partis d'opposition, ont été l'une des principales causes du déclin de la liberté mondiale en 2023. Elle note en outre que les conflits armés et les menaces d'agressions autoritaires ont rendu le monde moins sûr et moins démocratique cette année-là.

De son côté, l'Economist Intelligence Unit (EIU) a publié des conclusions globalement similaires. Son indice de la démocratie, qui évalue l'état de la démocratie dans 167 pays en fonction d'indicateurs regroupés en cinq catégories (processus électoral et pluralisme; fonctionnement du gouvernement; participation politique; culture politique; et libertés civiles), indique que la démocratie a continué de s'effriter à l'échelle mondiale en 2023⁵. Sur les 165 pays étudiés, l'EIU rapporte que seuls 24 pays pourraient être classés à titre de « démocraties complètes » en 2023. L'EIU indique que les catégories qui ont le plus régressé sont les libertés civiles ainsi que le processus électoral et le pluralisme.

Dans son rapport *Democracy Report 2024* [EN ANGLAIS], l'Institut des variétés de la démocratie (Institut V-Dem), un centre de recherche basé à l'Université de Göteborg en Suède, indique que le niveau de démocratie dont bénéficie l'individu moyen dans le monde en 2023 est revenu aux niveaux de 1985⁶. Selon le rapport, les autocraties comptent environ 71 % de la population mondiale (soit 5,7 milliards de personnes), contre 48 % une décennie plus tôt. Ce recul démocratique, une question spécialement préoccupante pour la région de l'OSCE, a été particulièrement important en Europe de l'Est, en Asie centrale et en Asie du Sud. L'Institut V-Dem note également dans son rapport que la liberté d'expression, les

⁴ Freedom House, [NOUVEAU RAPPORT : Les manipulations électorales et les conflits armés à l'origine d'un recul de la liberté pour la 18^e année consécutive](#), communiqué, 29 février 2024.

⁵ Economist Intelligence Unit, *Democracy Index 2023: Age of Conflict*, 15 février 2024.

⁶ Institut des variétés de la démocratie, [Democracy Report 2024: Democracy Winning and Losing at the Ballot](#), mars 2024.

élections honnêtes et la liberté d'association, y compris la mesure dans laquelle les OSC peuvent se constituer et exercer leurs activités librement, sont les éléments constitutifs de la démocratie les plus touchés à l'échelle mondiale.

Dans son rapport de 2023 sur la situation de la démocratie, des droits humains et de l'état de droit en Europe, la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe met en évidence des tendances régionales troublantes. Elle souligne, entre autres, l'augmentation des actes de violence et d'intimidation visant des journalistes, ainsi que le recours accru à la surveillance et à d'autres tactiques pour les empêcher de faire leur travail. Elle cite également l'adoption de nouvelles lois (et l'utilisation abusive des lois en vigueur) pour limiter l'activisme et la liberté d'association et de réunion de la société civile. Enfin, elle invoque « un environnement politique polarisé dans lequel les discours de haine se multiplient, tant en ligne qu[e] hors ligne, et visent souvent les femmes et divers minorités et groupes vulnérables⁷ ».

Du côté de l'Union européenne, le rapport de 2023 sur l'état de droit de la Commission européenne indique que « les OSC et les défenseurs des droits de l'homme sont de plus en plus confrontés à des difficultés liées à la réduction de l'espace civique⁸ ». Il fournit d'ailleurs des exemples de telles difficultés rencontrées par des OSC à Chypre, en Grèce, en Espagne, en Italie et en France et souligne que « [d]ans certains États membres, la société civile reste confrontée à de graves difficultés ou à des restrictions systématiques de son espace de fonctionnement⁹ », citant plus précisément l'exemple de la Hongrie et de la Pologne.

Diverses idées et interprétations ont été envisagées pour justifier le fait que la liberté et la démocratie sont actuellement menacées à l'échelle mondiale. Les explications les plus courantes font des liens entre l'érosion démocratique et le plus grand soutien manifesté aux dirigeants et aux partis politiques aux tendances antidémocratiques qui ont su exploiter le mécontentement grandissant de la population. Selon certains observateurs, bon nombre de ces dirigeants et partis ont tiré profit de la colère de la population face aux défis et aux griefs économiques, notamment l'inégalité des revenus, ainsi qu'aux préoccupations relatives aux questions d'identité nationale, comme l'immigration, la religion et la culture¹⁰. Certains ont suggéré que les aspirants autocrates ont également pris prétexte de la pandémie de COVID-19 pour restreindre les libertés civiles et consolider leur pouvoir. Parallèlement, CIVICUS, une organisation internationale à but non lucratif, note dans son *Rapport sur l'état de la société civile 2023* que la désinformation et les théories du complot se sont « multipliées »

⁷ Conseil de l'Europe, [Situation de la démocratie, des droits humains et de l'état de droit](#), rapport de la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, 2023.

⁸ Commission européenne, [Rapport 2023 sur l'état de droit : La situation de l'état de droit dans l'Union européenne](#), p. 30.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Voir, par exemple, Thomas Carothers et Benjamin Press, « [Understanding and Responding to Global Democratic Backsliding](#) », *Dotation Carnegie pour la paix internationale*, octobre 2022; et William A. Galston, « [The populist challenge to liberal democracy](#) », *Brookings*, 17 avril 2018.

pendant la pandémie, ce qui, selon l'organisation, a ébranlé la confiance dans les institutions démocratiques¹¹.

Il est particulièrement inquiétant de constater que le recul démocratique dont nous sommes témoins aujourd'hui s'inscrit dans un contexte d'escalade des conflits. Les guerres se sont multipliées depuis environ 2012, après une baisse dans les années 1990 et au début des années 2000¹². Selon le Armed Conflict Location and Event Data Project (ACLED), une initiative de collecte, d'analyse et de cartographie de données désagrégées sur les conflits, au cours des cinq dernières années seulement, il y a eu une augmentation de 22 % du nombre d'incidents de violence politique signalés¹³. ACLED indique notamment que les conflits sont en augmentation dans les pays à revenus intermédiaires. Comme le souligne ACLED, dans le monde d'aujourd'hui, « la pauvreté n'est pas un précurseur au conflit, et la richesse n'est pas une garantie de paix ».

B. DÉMOCRATIE ET ÉGALITÉ DES GENRES

Le recul démocratique mondial s'accompagne de menaces croissantes pour les droits des femmes et l'égalité des genres. Un document de recherche de 2020 commandé par ONU Femmes indique que « l'égalité des genres a toujours été contestée, mais l'opposition à l'égalité des genres et à l'activisme en faveur des droits des femmes est beaucoup plus vigoureuse, généralisée et organisée ces dernières années¹⁴ ». Le document cite le recul démocratique et la fermeture de l'espace civique comme deux développements politiques interreliés qui peuvent contribuer à expliquer ce que les autrices appellent « l'expansion des gouvernements anti-genre ». Dans certains contextes nationaux, selon le document, les régimes en recul démocratique cherchent à « faire respecter les modèles familiaux hétéronormés et patriarcaux » et à restreindre les droits reproductifs et les droits des minorités sexuelles. On peut également y lire que les régimes en recul démocratique perçoivent parfois le travail des militantes des droits des femmes et des OSC comme une atteinte aux « valeurs traditionnelles » et, pour riposter, peuvent tenter de gêner leurs activités en fermant les espaces civiques dont elles ont besoin pour prospérer.

Dans le contexte de ce qu'il appelle une contraction démocratique continue, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, une organisation

¹¹ CIVICUS, [Rapport sur l'état de la société civile 2023](#), mars 2023.

¹² International Crisis Group, [Dix conflits à surveiller en 2024](#), communiqué, 1^{er} janvier 2024.

¹³ ACLED, [ACLED Conflict Index](#), janvier 2024 [TRADUCTION].

¹⁴ Conny Roggeband et Andrea Krizsán, [Democratic Backsliding and the Backlash against Women's Rights : Understanding the current challenges for feminist policy](#), document de travail n°35, ONU Femmes, juin 2020 [TRADUCTION].

intergouvernementale qui soutient la démocratie dans le monde, dresse dans son *Rapport sur l'état de la démocratie dans le monde 2023* un tableau mitigé de la place qu'occupe l'égalité des genres dans le monde. Dans l'ensemble, l'Institut constate une progression lente, mais régulière, de l'égalité des genres au fil du temps, avec cependant des disparités régionales marquées¹⁵. L'Europe obtient de bons résultats en matière d'égalité des genres et a continué de faire des progrès au cours de la dernière décennie. En revanche, les régions de l'Asie occidentale, de l'Afrique et de l'Asie-Pacifique se classent à des rangs bien inférieurs dans l'indicateur de l'égalité des genres de l'Institut et ont connu des résultats plutôt stagnants au cours de la dernière décennie¹⁶.

Le recul démocratique à l'échelle mondiale menace les progrès durement acquis en matière d'égalité des genres pour lesquels les militantes des droits des femmes et les OSC, notamment, luttent depuis des décennies. Il est prouvé que la démocratie favorise des attitudes plus égalitaires envers les femmes et qu'une relation étroite existe entre l'établissement d'institutions démocratiques et la participation accrue des femmes à la vie publique. Par exemple, dans un exposé de politique paru en 2022, Evie Papada et Staffan Lindberg de l'Institut V-Dem mentionnent que l'égalité des genres est beaucoup plus susceptible d'être la norme dans les pays démocratiques. À leur avis, « les pays peu démocratiques ont en moyenne des niveaux d'attitudes égalitaires envers les genres inférieurs de 33 % à ceux des pays complètement démocratiques. Dans les régimes hybrides et autoritaires, en revanche, les attitudes égalitaires sont 60 % moins élevées¹⁷ ».

Les recherches montrent que la démocratie et l'égalité des genres se renforcent mutuellement à d'autres égards. Par exemple, un exposé de politique de Ted Piccone, agrégé supérieur de la Brookings Institution, fait valoir qu'il existe « un seuil démocratique pour une bonne égalité des genres sur le plan de la sécurité physique des femmes et de leur participation économique et politique¹⁸ ». L'exposé indique que les pays présentant un faible niveau de violence à l'égard des femmes sont aussi ceux qui atteignent un niveau plus important de démocratie libérale. Bien que l'exposé note qu'une démocratie solide ne garantit aucunement l'égalité des genres, il met néanmoins en évidence les liens entre des institutions démocratiques solides et des politiques de lutte contre la discrimination fondée sur le genre. Il établit également un lien entre une bonne égalité des genres et « l'état de paix

¹⁵ Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, [The Global State of Democracy 2023 - The New Checks and Balances \(Rapport sur l'état de la démocratie dans le monde 2023 – Les nouveaux contre-pouvoirs\)](#), novembre 2023.

¹⁶ Atsuko Hirakawa et Rumbidzai Kandawasvika-Nhundu, « [Case Study: Gender Equality](#) », rapport sur l'état de la démocratie dans le monde 2023. Pour en savoir plus, voir Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, « Gender Equality », [Global State of Democracy Indices](#), base de données, consultée le 19 mars 2024.

¹⁷ Evie Papada et Staffan Lindberg, [The Case for Democracy: Does Democracy Promote Gender Equality?](#), exposé de politique n° 37, Institut des variétés de la démocratie, décembre 2022 [TRADUCTION].

¹⁸ Ted Piccone, « [Democracy, gender equality, and security](#) », *Brookings*, exposé de politique, septembre 2017 [TRADUCTION].

relatif d'une nation, un contexte de sécurité intérieure plus sain et un plus faible taux d'agressions des autres États¹⁹ ».

Un rapport publié en 2023 par le Williams Institute, un centre de recherche sur les lois et politiques publiques sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, indique que les pays qui acceptent volontiers les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI)²⁰ ont tendance à avoir un niveau plus élevé de démocratie libérale et un PIB par habitant plus élevé que les pays qui les acceptent moins. Ce rapport indique de manière inquiétante que le recul démocratique mondial actuel s'accompagne d'une montée d'une rhétorique et de décisions sanctionnées par l'État qui visent directement les membres de la communauté LGBTI. Selon le rapport, les attaques contre les personnes LGBTI « peuvent faire figure de précurseur d'un recul démocratique, et les préjugés et les politiques qui s'exercent à l'encontre des personnes LGBTI peuvent contribuer à l'affaiblissement des normes et des institutions démocratiques²¹ ». Des observateurs ont suggéré que la montée de certains mouvements politiques en Europe, diversement décrits comme d'extrême droite, eurosceptiques et populistes, s'est traduite par un retour de bâton contre les droits des femmes et les communautés LGBTI, ainsi que contre les OSC qui promeuvent et défendent leurs intérêts²². À cet égard, les résultats des élections au Parlement européen de juin 2024, qui ont vu ces mouvements gagner du terrain, pourraient contribuer à accélérer cette tendance.

Un rapport de l'Institut de Georgetown pour les femmes, la paix et la sécurité et de l'Institut de recherche pour la paix d'Oslo, intitulé *Women, Peace and Security Index 2023/24*, souligne également le lien entre le statut des femmes dans la société et la paix et la démocratie. On peut y lire que « le recul des droits des femmes, causé notamment par la violence politique, est souvent ancré dans des mouvements autocratiques plus larges visant à réprimer les libertés civiles²³ ». Le rapport fait valoir que la répression de la voix des femmes est une tactique délibérée des régimes autoritaires, qui précipite la détérioration de la démocratie. Plus précisément, le rapport note que la violence politique à l'égard des femmes réduit

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Pour fins de clarté, on utilise le terme LGBTI dans le présent document. Cependant, les gouvernements et autres organismes utilisent parfois d'autres termes qui incluent plus explicitement les personnes queer (LGBTQI) ou les personnes d'autres identités de genre (LGBTI+). Par exemple, au Canada, à l'échelon fédéral, le terme « [2ELGBTQI+](#) » est le terme généralement accepté. Cet acronyme représente les personnes aux deux esprits (et bispirituelles), lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers et intersexuées ainsi que les personnes faisant partie des communautés de la diversité sexuelle et de genre.

²¹ Andrew R. Flores, Miguel Fuentes Carreño et Ari Shaw, [Democratic Backsliding and LGBTI Acceptance](#), Williams Institute de la faculté de droit de l'Université de Californie à Los Angeles, 2023 [TRADUCTION].

²² Oxfam international, [Une Europe féministe? Bilan de l'action des institutions de l'Union Européenne \(2019-2024\)](#), mars 2024.

²³ Institut de Georgetown pour les femmes, la paix et la sécurité et Institut de recherche pour la paix d'Oslo, [Women, Peace and Security Index 2023/24](#), 2023 [TRADUCTION].

l'espace civique et sape la représentation des femmes dans la prise de décision : des actions lourdes de conséquences pour la démocratie représentative. À l'inverse, le rapport souligne que « la capacité des femmes à participer librement, pleinement et sur un pied d'égalité aux espaces publics et aux postes de décision est nécessaire pour bâtir des démocraties résilientes, promouvoir le développement durable et préserver les perspectives de paix ». Dans l'ensemble, le rapport révèle que les pays où les droits des femmes sont respectés sont généralement des pays qui privilégient la tenue d'élections libres et justes, l'autonomie de la société civile et la responsabilisation gouvernementale.

PARTIE II : LE RÔLE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA PROMOTION DE SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES ET INCLUSIVES

Au cours des dernières décennies, de nombreux experts et universitaires ont analysé les contributions des OSC à l'émergence et à la préservation des démocraties. Les résultats ont montré que les OSC sont essentielles à la démocratisation et à la consolidation démocratique et ont démontré leur rôle de rempart contre le recul démocratique²⁴.

Toutefois, comme il a été mentionné précédemment, les observateurs ont attiré l'attention sur la réduction de la marge de manœuvre des OSC, à l'échelle internationale et dans la région de l'OSCE. La note d'orientation des Nations Unies sur la protection et la promotion de l'espace civique, publiée en 2020, définit l'espace civique comme « l'environnement qui permet aux individus et aux groupes de participer de manière significative à la vie politique, économique, sociale et culturelle de leurs sociétés²⁵ ». Dans son dernier rapport annuel, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE s'est dit préoccupé par « d'inquiétantes tentatives de la part des autorités publiques de réduire l'espace civique, sans évaluation adéquate des risques du secteur de la société civile ni justification concrète de telles réformes²⁶ ».

Les recherches montrent la présence d'une forte corrélation entre le rétrécissement des espaces civiques, l'augmentation des restrictions imposées aux OSC et la détérioration des institutions démocratiques²⁷. Dans les démocraties saines, remarquent les experts, « les OSC surveillent le comportement des gouvernements et [...] tirent la sonnette d'alarme lorsque les gouvernements violent les normes démocratiques, par exemple, en mobilisant les électeurs de l'opposition ou en tendant la main à des alliés internationaux ». Cependant, lorsque des restrictions sont imposées, elles « nuisent probablement à de telles activités, ce qui impose moins de contraintes sur les tentatives des gouvernements de démanteler l'équilibre des contre-pouvoirs horizontaux²⁸ ». De telles restrictions hypothèquent

²⁴ Voir, par exemple, Hannah Smidt, Jessica Johansson et Thomas Richter, « [Civil Society Under Attack: The Consequences for Horizontal Accountability Institutions](#) », *Studies in Comparative International Development*, 2024; et Emil Marc Havstrup et Lea Friedberg (dir.), [Civil Society and the Fight against Democratic Backsliding: Lessons from the past, struggles of today, solutions for tomorrow](#), 2022.

²⁵ Organisation des Nations Unies, [Note d'orientation des Nations Unies – Protection et promotion de l'espace civique](#), septembre 2020, p. 3.

²⁶ Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE, [Democracy and Human Rights in the OSCE, Annual report 2023](#), 2024, p. 38 [TRADUCTION].

²⁷ Hannah Smidt, Jessica Johansson et Thomas Richter, « [Civil Society Under Attack: The Consequences for Horizontal Accountability Institutions](#) », *Studies in Comparative International Development*, 2024.

²⁸ *Ibid.*

également la capacité des OSC à faciliter la participation des citoyens à la vie publique et à agir comme intermédiaire entre les communautés et les institutions, ce qui est particulièrement préjudiciable aux groupes minoritaires ou marginalisés.

Selon le juriste Antoine Buyse, « la pression exercée sur l'espace civique a un effet direct sur les droits de la personne²⁹ ». Les pressions exercées sur l'espace civique affaiblissent ou violent les droits de la personne, notamment la liberté d'association, le droit de réunion pacifique et la liberté d'expression. De plus, la restriction de l'espace civique empêche les OSC de contribuer positivement à la démocratisation et à la préservation des droits de la personne.

A. CONTRIBUTIONS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA DÉMOCRATIE

Bien que les OSC ne constituent pas un ensemble homogène, la majorité d'entre elles mènent certaines activités clés qui leur permettent de contribuer à la démocratie. Premièrement, les OSC mobilisent et donnent les moyens aux citoyens d'agir dans un large éventail d'enjeux sociaux et d'enjeux relatifs aux droits de la personne³⁰. Deuxièmement, bon nombre de ces OSC préconisent le respect de la règle de droit et des droits de la personne, et surveillent les politiques et les interventions gouvernementales dans ces domaines. Troisièmement, par leur travail, les OSC militent en faveur d'une bonne gouvernance, de la transparence et de responsabilisation des autorités publiques. La section suivante porte sur certaines contributions des OSC à la promotion de sociétés démocratiques et inclusives par chacune de ces trois activités.

1. Mobilisation et autonomisation des citoyens

Le droit de tout citoyen de prendre part à la direction des affaires publiques est reconnu à l'article 25 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui a été ratifié par tous les États participants de l'OSCE³¹. Selon l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, « [l]a participation de la société civile aux processus d'élaboration des politiques et de prise de décision est un indicateur de la démocratie et contribue à la qualité et à l'efficacité des lois et des politiques³² ». De son côté, l'article 11 du traité sur l'Union européenne exige des institutions de l'Union européenne qu'elles donnent « aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement

²⁹ Antoine Buyse, « [Squeezing civic space: restrictions on civil society organizations and the linkages with human rights](#) », *The International Journal of Human Rights*, vol. 22, n° 8, 2018 [TRADUCTION].

³⁰ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, [Europe's Civil Society: Still Under Pressure – Update 2022](#), p. 7.

³¹ Organisation des Nations Unies, [Pacte international relatif aux droits civils et politiques](#), 16 décembre 1966.

³² Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, [Protéger l'espace civique dans l'UE](#), 2021, p. 11.

leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union » et qu'elles « entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile³³ ».

Les OSC jouent un rôle important dans la mobilisation et l'autonomisation des citoyens dans toute la région de l'OSCE³⁴. Selon Smidt, Johansson et Richter, les OSC « créent des réseaux nationaux dans lesquels les citoyens peuvent interagir, gagner confiance et échanger des renseignements³⁵ ». De nombreuses OSC font participer les membres des communautés auxquels elles offrent leurs activités ou qu'elles représentent. De plus, les OSC peuvent servir d'intermédiaires entre les citoyens et les décideurs à l'échelle locale et nationale³⁶. Le BIDDH note, par exemple, qu'en matière d'égalité des genres, la collaboration des OSC avec des « mécanismes institutionnels » peut aider à « donner une voix à ceux qui ne sont pas entendus³⁷ ».

Cela dit, les organisations représentant des groupes et des personnes qui risquent d'être exclus ou marginalisés, comme les personnes en situation de handicap, les membres de la communauté LGBTI ou les membres de minorités ethniques, peuvent avoir du mal à agir comme intermédiaires, car elles rencontrent souvent des obstacles pour accéder aux décideurs et à s'engager dans un dialogue avec les institutions politiques³⁸. Entre autres obstacles, ces organisations souffrent souvent d'un manque de ressources financières ou humaines. Certaines OSC représentant des groupes à haut risque d'exclusion ont signalé qu'on leur avait refusé un financement de manière discriminatoire³⁹. Ces OSC peuvent également éprouver plus de difficultés à autonomiser les citoyens parce que les questions pour lesquelles elles militent sont considérées comme controversées par certaines parties

³³ Union européenne, [Version consolidée du traité sur l'Union européenne](#).

³⁴ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, [Europe's Civil Society: Still Under Pressure – Update 2023](#) [TRADUCTION].

³⁵ Hannah Smidt, Jessica Johansson et Thomas Richter, « [Civil Society Under Attack: The Consequences for Horizontal Accountability Institutions](#) », *Studies in Comparative International Development*, 2024 [TRADUCTION].

³⁶ Adrià Albareda, « [Connecting Society and Policymakers? Conceptualizing and Measuring the Capacity of Civil Society Organizations to Act as Transmission Belts](#) », *VOLUNTAS: International Journal of Voluntary and Nonprofit Organizations*, vol. 29, 2018.

³⁷ Les mécanismes institutionnels sont définis comme des « structures étatiques à tous les échelons et compétences officielles du gouvernement chargées de promouvoir les droits, le statut et la condition des femmes et d'éliminer les préjugés sexistes » [TRADUCTION]. Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, [Institutional Mechanisms as Critical Actors for Gender Equality: A Review from the OSCE Region](#), 2023, p. 5 [TRADUCTION].

³⁸ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, [Europe's Civil Society: Still Under Pressure – Update 2023](#).

³⁹ *Ibid.*

de la population⁴⁰. C'est notamment le cas des organisations qui travaillent avec les membres de la communauté LGBTI ou qui défendent la santé et les droits sexuels et reproductifs⁴¹.

2. État de droit

La promotion de l'état de droit est un autre moyen par lequel les OSC contribuent grandement aux sociétés démocratiques. L'état de droit est une dimension cruciale des systèmes démocratiques. En 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit aux niveaux national et international, dans laquelle elle a déclaré que « toutes les personnes, institutions et entités publiques ou privées, y compris l'État lui-même, sont tenues de respecter les lois justes et équitables et ont droit sans distinction à l'égale protection de la loi » et a réaffirmé que « que les droits de l'homme, l'état de droit et la démocratie sont interdépendants, se renforcent mutuellement⁴² ».

Certaines OSC de la région de l'OSCE mènent des activités de plaidoyer et défendent directement le principe de l'état de droit. Par exemple, certaines OSC font le suivi de modifications législatives qui pourraient avoir une incidence sur le système judiciaire ou l'espace civique de leur pays et y sensibilisent la population⁴³. D'autres OSC contribuent à maintenir des systèmes de justice efficaces; à promouvoir l'accès à la justice; à lutter contre la corruption; et à soutenir le travail d'entités et d'autorités indépendantes comme les médiateurs ou les institutions nationales des droits de la personne.

De nombreuses OSC surveillent les activités des gouvernements et des acteurs publics pour s'assurer qu'ils respectent l'état de droit. Pour ce faire, elles ont recours à des stratégies qui incluent la formation de coalitions, la promotion de la transparence, la sensibilisation du public et la fourniture d'expertise. Certaines OSC intentent des actions en justice stratégiques pour protéger les droits de la personne. En Amérique latine, par exemple, le Réseau latino-américain en faveur d'actions en justice stratégiques fondées sur le genre est une plateforme que les OSC utilisent pour échanger des renseignements en vue d'utiliser de manière stratégique les actions en justice pour défendre les droits des victimes de violence sexuelle et appuyer les institutions chargées de protéger ces droits⁴⁴.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

⁴² Assemblée générale des Nations Unies, [Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 24 septembre 2012](#), A/RES/67/1.

⁴³ Voir, par exemple, pour la Pologne Barbara Grabowska-Moroz et Olga Śniadach, « [The Role of Civil Society in Protecting Judicial Independence in Times of Rule of Law Backsliding in Poland](#) », *Utrecht Law Review*, vol. 17, n° 2, 2021.

⁴⁴ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, [Les actions en justice stratégiques peuvent être un solide atout pour la justice de genre](#), 25 juin 2021.

3. Responsabilisation

Obliger les autorités publiques à rendre des comptes est une autre contribution essentielle des OSC à la vie démocratique. Des chercheurs ont démontré qu'« une société civile robuste est essentielle pour tenir les gouvernements responsables au-delà des élections et [que] les OSC sont importantes pour accroître la conscience et l'influence politique de leurs membres⁴⁵ ». Parmi les mécanismes utilisés par les OSC pour jouer ce rôle, les experts citent « la pression publique exercée à l'aide de manifestations et d'autres formes de litiges politiques; l'organisation du soutien international et de l'attention médiatique; le développement de réseaux citoyens pour surveiller les organismes gouvernementaux; l'utilisation de référendums et d'autres initiatives populaires pour des lois d'inspiration citoyennes; ainsi que l'intervention directe par l'activisme citoyen pour faire pression sur les fonctionnaires, les tribunaux et les politiciens⁴⁶ ».

Les OSC peuvent également renforcer ce que les experts appellent la « responsabilisation horizontale », c'est-à-dire « la surveillance exercée par des institutions étatiques, comme des corps législatifs, des magistratures, les médiateurs et les procureurs généraux⁴⁷ ». Par exemple, les OSC peuvent fournir de l'information spécialisée indépendante qui sera utile aux parlementaires pour superviser les interventions du gouvernement⁴⁸. Elles peuvent également être une source de renseignements essentiels pour les juges et les procureurs des tribunaux chargés de lutter contre la corruption ou de préserver les droits de la personne⁴⁹.

4. Environnement juridique

La capacité des OSC à contribuer positivement à la vie démocratique est étroitement liée à l'environnement juridique dans lequel elles évoluent. L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (l'Agence) affirme qu'« un environnement juridique propice à un espace civique ouvert nécessite un cadre législatif solide qui protège et défend le droit à la liberté

⁴⁵ Valeriya Mechkova, Anna Lührmann et Staffan I. Lindberg, « [The Accountability Sequence: from De-Jure to De-Facto Constraints on Governments](#) », *Studies in Comparative International Development*, vol. 54, 2019 [TRADUCTION].

⁴⁶ Michael Bernhard et coll., « [Parties, Civil Society, and the Deterrence of Democratic Defection](#) », *Studies in Comparative International Development*, vol. 55, 2020 [TRADUCTION].

⁴⁷ Valeriya Mechkova, Anna Lührmann et Staffan I. Lindberg, « [The Accountability Sequence: from De-Jure to De-Facto Constraints on Governments](#) », *Studies in Comparative International Development*, vol. 54, 2019 [TRADUCTION].

⁴⁸ Hannah Smidt, Jessica Johansson et Thomas Richter, « [Civil Society Under Attack: The Consequences for Horizontal Accountability Institutions](#) », *Studies in Comparative International Development*, 2024.

⁴⁹ *Ibid.*

d'association, le droit de réunion pacifique et le droit à la liberté d'expression, conformément aux normes et au droit international en matière de droits de la personne⁵⁰ ».

Dans un rapport de 2023, l'Agence note que les problèmes les plus fréquemment rencontrés en 2022 par les OSC dans l'Union européenne concernaient : l'accès à l'information; les lois sur le dialogue et les consultations avec la société civile; la liberté d'expression; les lois sur la protection des données; et les lois sur la transparence ou sur le lobbying⁵¹. Ce même rapport mentionne également la question des poursuites stratégiques altérant le débat public (ou « poursuites-baïllons »), qui sont souvent utilisées pour intimider les citoyens et les OSC. En avril 2024, l'Union européenne a adopté la Directive sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives (« poursuites stratégiques altérant le débat public »)⁵². L'objectif de la Directive est de permettre aux juges de repérer et de rejeter rapidement les poursuites-baïllons afin de protéger les journalistes et les militants qui sont ciblés par ce type de poursuites abusives⁵³.

Dans la région de l'OSCE, des questions ont également été soulevées quant aux effets des initiatives législatives visant les associations financées par l'international ou par l'étranger. En 2023, le BIDDH a publié une *Note sur les initiatives législatives concernant la transparence et la réglementation des associations financées par l'étranger, aussi appelées « lois sur les agents étrangers », et les mesures législatives similaires, et sur la conformité de celles-ci avec les normes internationales en matière de droits de la personne*. Selon cette Note, depuis l'adoption d'une « loi sur les agents étrangers » en Russie en 2012, plusieurs pays ont adopté ou tenté d'adopter des lois comparables qui ciblent les associations recevant un financement étranger, supposément pour contrer les risques pour la sécurité nationale posés par « l'influence étrangère ». Le BIDDH y indique que « l'objectif des soi-disant “lois sur les agents étrangers” ou de lois similaires est généralement de chercher à renforcer le contrôle de ce financement et des activités des associations bénéficiaires en introduisant de nouvelles obligations pour ces associations [...], ainsi que des mesures de surveillance, des inspections et des sanctions spéciales en cas de non-conformité⁵⁴ ». Cependant, le BIDDH souligne que

⁵⁰ Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, [Europe's Civil Society: Still Under Pressure – Update 2023](#) [TRADUCTION].

⁵¹ *Ibid.*

⁵² Union européenne, [Directive \(UE\) 2024/1069 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 sur la protection des personnes qui participent au débat public contre les demandes en justice manifestement infondées ou les procédures judiciaires abusives \(« poursuites stratégiques altérant le débat public »](#).

⁵³ Rafał Mańko, « [Strategic lawsuits against public participation \(SLAPPs\)](#) », Service de recherche du Parlement européen, document d'information, février 2024 [TRADUCTION].

⁵⁴ Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, [Note on Legislative Initiatives on Transparency and Regulation of Associations Funded from Abroad or So-called “Foreign Agents Laws” and Similar Legislation and their Compliance with International Human Rights Standards](#), 2023, p. 2 [TRADUCTION].

« ces lois ne respectent généralement pas les strictes règles fondamentales du droit international des droits de la personne régissant l'imposition de restrictions au droit à la liberté d'association, à savoir qu'elles doivent être prescrites par une règle de droit, poursuivre l'un des objectifs légitimes reconnus par les normes internationales, être proportionnées et nécessaires dans une société démocratique et être non discriminatoires⁵⁵ ». Ces « lois sur les agents étrangers » s'accompagnent souvent de campagnes publiques visant à dénigrer les OSC qui reçoivent des fonds étrangers.

B. PLEINS FEUX SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE : SOUTENIR LA RÉALISATION DE L'ÉGALITÉ DES GENRES EN ARMÉNIE ET EN HONGRIE

En novembre 2023 et en février 2024, respectivement, j'ai rencontré des OSC en Arménie et en Hongrie pour mieux comprendre les questions liées au genre dans ces deux pays et le rôle joué par les OSC locales pour promouvoir l'égalité des genres. Ces visites m'ont également permis de mieux comprendre les liens qui existent entre la liberté, la démocratie et l'indépendance de la société civile.

1. Première étude de cas : l'Arménie

Le 17 novembre 2023, j'ai rencontré les représentants de 10 OSC arméniennes à Erevan, en Arménie, pour discuter de l'égalité des genres et du rôle de la société civile dans ce pays. Cette réunion a mis de l'avant l'importance vitale du travail accompli par les OSC nationales, notamment dans la lutte contre la violence fondée sur le genre, la lutte contre la discrimination à l'égard des personnes LGBTI et l'aide aux femmes déplacées du Haut-Karabakh. Les discussions ont également mis en lumière certains des défis auxquels sont confrontées les OSC en Arménie.

L'Arménie se trouve au 61^e rang sur 146 pays au classement du Global Gender Gap Index 2023 du Forum économique mondial⁵⁶. Le centre de données d'ONU Femmes accorde à l'Arménie une note de 82 % pour ses cadres législatifs sur l'égalité des genres et de 80 % pour ses cadres législatifs sur la violence fondée sur le genre⁵⁷. Des représentants d'OSC ont fait des observations sur l'égalité des genres en Arménie. Ils ont mentionné, par exemple, que les forces de l'ordre ont amélioré la façon dont elles interviennent en cas de violence familiale au cours des dernières années, soulignant la création d'une division policière spéciale dédiée à la prévention de la violence familiale⁵⁸. Parallèlement, ils ont également

⁵⁵ *Ibid.* [TRADUCTION].

⁵⁶ Forum économique mondial, [Global Gender Gap Report 2023](#).

⁵⁷ UN Women, [UN Women Data Hub: Armenia](#).

⁵⁸ Voir également Conseil de l'Europe, « [Armenian Police officers trained on combating violence against women and domestic violence](#) », communiqué, 26 octobre 2022.

suggéré qu'une formation rigoureuse soit offerte à tous les agents chargés de l'application de la loi pour leur permettre de mieux intervenir dans les cas de violence familiale.

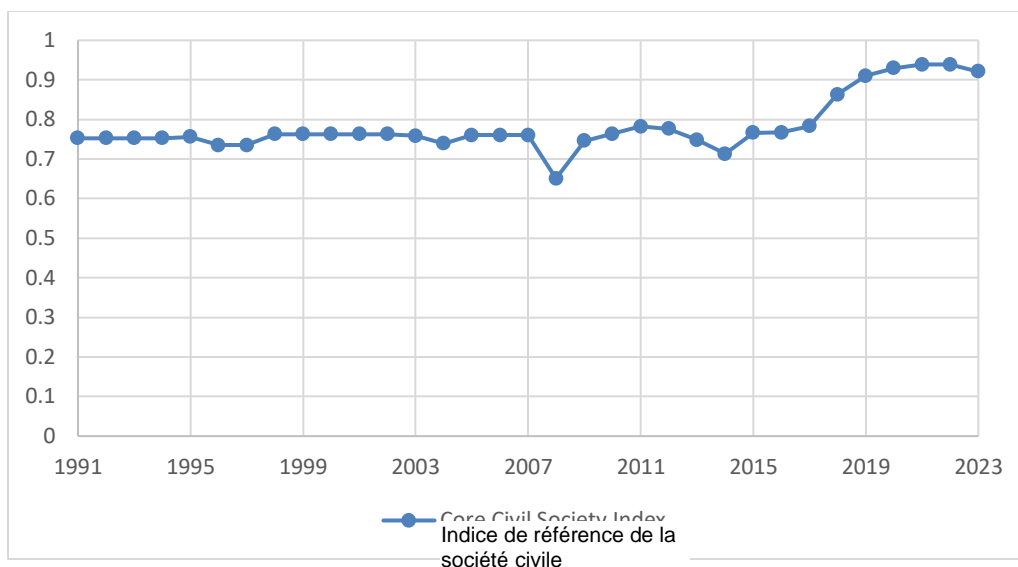
Selon le profil de genres national 2021 de l'Union européenne pour l'Arménie, les personnes LGBTI « sont victimes de harcèlement, de discrimination et de violence⁵⁹ » en Arménie. Des discussions avec des représentants d'OSC œuvrant à faire progresser les droits des personnes LGBTI ont confirmé cette évaluation. Ils ont souligné, par exemple, que les enfants LGBTI sont souvent victimes d'intimidation et de violence familiale ou contraints de subir des thérapies de conversion. Les représentants des OSC ont mentionné que des programmes d'éducation sexuelle dans les écoles serait une mesure qui pourrait être bénéfique pour les jeunes LGBTI.

Dans l'ensemble, la société civile arménienne est forte. Dans son rapport intitulé « Freedom in the World 2024 », Freedom House note que le public arménien est relativement libre d'exprimer une opinion sur des sujets de nature délicate sans crainte de surveillance ou de représailles⁶⁰. L'indice de référence de la société civile de l'Institut V-Dem – qui mesure la vigueur de la société civile d'un pays sur une échelle allant de 0 (niveau de vigueur le plus faible) à 1 (niveau de vigueur le plus élevé) – donne un aperçu du degré d'autonomie des OSC en Arménie et de leur capacité à fonctionner librement. Le graphique 1 montre l'évolution de l'indice de la société civile en Arménie depuis la dissolution de l'Union soviétique en 1991.

Graphique 1 - Indice de référence de la société civile en Arménie (1991-2023)

⁵⁹ Union européenne, [Country Gender Profile: Armenia](#), août 2021 [TRADUCTION].

⁶⁰ Freedom House, [Freedom in the World 2024: Armenia](#).



Source : Figure préparée à partir de données obtenues de l'Institut des variétés de la démocratie, « [V-Dem Armenia Dataset v14](#) ».

L'Institut V-Dem a noté un regain de vigueur de la société civile après la révolution arménienne de 2018, une série d'importantes manifestations pacifiques qui ont amorcé une transition politique au pays. Or, les OSC ont joué un rôle important dans la mobilisation des citoyens avant et pendant les soulèvements populaires. Ce rôle a amélioré leur image auprès du public et a contribué à ce que celui-ci les perçoive comme des agents de changement potentiels⁶¹. Plusieurs observateurs ont fait remarquer le rôle important que les OSC de femmes ont joué pendant la révolution. Par exemple, dans un rapport de 2019, le Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association a souligné que « la participation des femmes et des jeunes a été essentielle à la transition⁶² ».

Le changement de gouvernement après la révolution a ouvert de nombreux débouchés à l'engagement de la société civile, favorisant une nouvelle culture de coopération entre les citoyens et le gouvernement. La société civile arménienne est l'un des principaux canaux par lesquels les femmes et les personnes de diverses identités de genre en situation vulnérable peuvent accéder à des services et des mesures de soutien. Les groupes qui bénéficient des services et des mesures de soutien des OSC englobent : les femmes des milieux ruraux, les femmes déplacées en raison de conflits, les femmes en situation de handicap, les survivantes de violence fondée sur le genre, les femmes des minorités ethniques et les personnes LGBTI.

⁶¹ Conseil de l'Europe, [Civil participation in the decision-making process: Fact finding visit to Armenia](#), rapport, 2020, p. 9.

⁶² ONU Femmes, [Armenia Country Gender Equality Brief](#), 2019, p. 23 [TRADUCTION]; et Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, [Visite en Arménie](#), rapport, 13 mai 2019, par. 71 [TRADUCTION].

Selon ONU Femmes, le gouvernement arménien reconnaît l'importance des services offerts par les OSC et souhaite faire appel à leur expertise⁶³.

Toutefois, certaines OSC ont indiqué qu'elles ont l'impression que le gouvernement arménien considère les consultations avec les OSC comme une formalité plutôt que comme une forme de véritable dialogue⁶⁴. Par exemple, certains observateurs rapportent que les modifications législatives concernant le service militaire volontaire pour les femmes n'ont pas été discutées avec les OSC, même si les organisations de femmes avaient soulevé des préoccupations à leur sujet⁶⁵. À la suite d'une visite en Arménie en 2022, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association a publié un rapport appelant le gouvernement arménien à veiller à ce que les OSC arméniennes, en particulier les organisations de défense des droits de la personne, soient consultées systématiquement avant l'adoption de toute mesure législative⁶⁶.

Enfin, les représentants des OSC consultés lors de ma visite en Arménie m'ont indiqué que l'accès au financement constituait un défi important sur le plan opérationnel. La plupart des OSC nationales sont financièrement dépendantes des subventions de donateurs étrangers, et les autres sources de financement (collecte de fonds publics ou contributions des entreprises, p. ex.) ne constituent qu'une petite part de leurs revenus⁶⁷. Selon un rapport de 2019 du Conseil de l'Europe, l'accès précaire au financement nuit à la capacité des OSC arméniennes d'élaborer des plans à long terme⁶⁸. De plus, dans un rapport de 2018, ONU Femmes a indiqué que la majorité des OSC de femmes de l'Arménie exercent leurs activités en n'ayant qu'une aide financière très limitée, ce qui nuit à leur capacité organisationnelle⁶⁹. Au cours de mes consultations, les représentants des OSC ont insisté sur le fait que des sources de financement durables et stables sont nécessaires pour s'assurer la pérennité de leurs activités.

⁶³ ONU Femmes, [Arménie Country Gender Equality Brief](#), 2019, p. 23.

⁶⁴ Anush Hakobyan et Tatevik Margaryan, [CSO Meter: A Compass to Conducive Environment and CSO Empowerment. Armenia 2023 Country Report](#), Transparency International Anticorruption Center, 2023, p. 18 et 19.

⁶⁵ *Ibid.*; et Yelena Sargsyan, « [Gendered challenges: A closer look at female military service in Armenia](#) », *The Armenian Weekly*, 20 mars 2024.

⁶⁶ Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, [Suivi des visites effectuées en Arménie, à Sri Lanka, en Tunisie et au Zimbabwe](#), rapport, 26 septembre 2022, par. 30 [EN ANGLAIS].

⁶⁷ Voir, par exemple : Freedom House, [Freedom in the World 2024: Armenia](#); et Conseil de l'Europe, [Civil participation in the decision-making process: Fact finding visit to Armenia](#), rapport, 2020, p. 9 et 10.

⁶⁸ Conseil de l'Europe, [Civil participation in the decision-making process: Fact finding visit to Armenia](#), rapport, 2020, p. 9 et 10.

⁶⁹ ONU Femmes, [Arménie Country Gender Equality Brief](#), 2019, p. 23.

2. Deuxième étude de cas : la Hongrie

Le 20 février 2024, je me suis rendue à Budapest, en Hongrie, pour rencontrer les représentants de six OSC qui œuvrent à faire progresser l'égalité des genres et les droits des personnes LGBTI dans ce pays. Nos discussions ont porté sur leur travail de défense de l'égalité des genres et des droits des personnes LGBTI et sur les services que ces OSC offrent aux femmes et aux personnes LGBTI, notamment des lignes d'assistance, de l'aide juridique et des mesures de soutien aux victimes de violence familiale. Les discussions ont également porté sur l'environnement opérationnel des OSC et d'autres voix indépendantes qui se font entendre en Hongrie.

Les représentants des OSC ont fait part de leurs préoccupations quant aux droits des femmes et à l'égalité des genres en Hongrie. En 2023, la Hongrie se trouvait au 26^e rang sur 27 pays européens au classement du Gender Equality Index de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes et au 99^e rang sur 146 pays au classement du Global Gender Gap Index 2023 du Forum économique mondial⁷⁰. Les représentants ont notamment discuté de la participation des femmes à la vie politique. Selon l'Union interparlementaire, seulement 14,1 % des députés de l'Assemblée nationale hongroise (Országgyűlés) sont des femmes, et aucune femme n'occupe actuellement de poste ministériel en Hongrie⁷¹. Les représentants des OSC ont décrit les divers obstacles auxquels les femmes sont confrontées pour entrer et rester dans la vie politique, notamment l'absence de structures de soutien, un financement limité et la violence fondée sur le genre contre les politiciennes. Selon les représentants des OSC, la faible proportion de femmes en politique peut s'expliquer en partie par la perception des rôles masculins et féminins en Hongrie. Ils ont identifié en particulier la promotion de plus en plus répandue à l'échelle nationale d'un modèle familial traditionnel et de rôles stricts pour les femmes.

La cote de démocratie de Freedom House pour la Hongrie décline chaque année depuis une dizaine d'années. En 2023, le pourcentage de démocratie de la Hongrie s'élevait à 43 %, Freedom House signalant la pression constamment exercée sur les OSC critiques du gouvernement hongrois⁷². L'indice de référence de la société civile de l'Institut V-Dem donne un aperçu du degré d'autonomie et de liberté dont bénéficient les OSC en Hongrie. Le

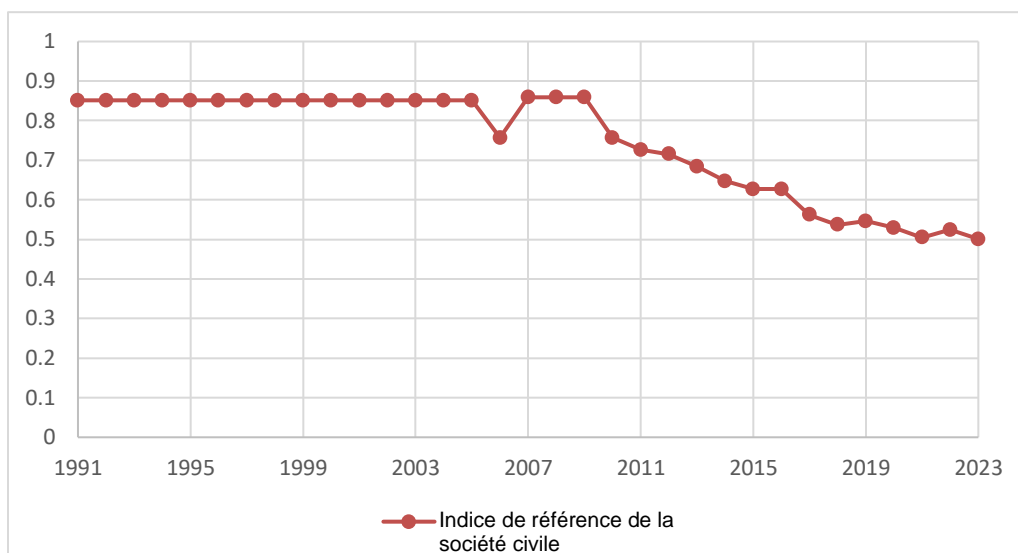
⁷⁰ Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, [Gender Equality Index](#), 2023; et Forum économique mondial, [Global Gender Gap Report 2023](#).

⁷¹ Union interparlementaire, [Pourcentage de femmes dans les parlements nationaux](#).

⁷² Le pourcentage de démocratie de Freedom House est une adaptation de la cote de démocratie sur une échelle de 0 à 100, où 0 est considéré comme « le moins démocratique » et 100, comme « le plus démocratique ». Voir Freedom House, [Nations in Transit 2023: Hungary](#).

graphique 2 montre l'évolution de l'indice de la société civile en Hongrie depuis la fin de l'occupation militaire de la Hongrie par l'Union soviétique en 1991⁷³.

Graphique 2 – Indice de référence de la société civile en Hongrie (1991 à 2023)



Source : Figure préparée à partir de données obtenues de l'Institut des variétés de la démocratie, « [V-Dem Hungary Dataset v14](#) ».

Les données de l'Institut V-Dem montrent une tendance de diminution de la vigueur de la société civile depuis 2010. Mes discussions à Budapest ont porté sur les obstacles qui ont perturbé le fonctionnement des OSC en Hongrie ces dernières années. Par exemple, les représentants des OSC se sont dits inquiets des mesures limitant la capacité de leur organisation à rechercher, à obtenir et à utiliser des fonds étrangers, y compris des fonds provenant de l'Union européenne et de ses membres. Ces mesures comprennent des projets de loi visant à établir des exigences de reddition de comptes pour les organisations utilisant des fonds étrangers ainsi que des campagnes publiques contre les OSC recevant des fonds de l'étranger, alléguant qu'elles œuvrent contre l'intérêt de la société et la sécurité nationale⁷⁴. En outre, les représentants des OSC se sont dits préoccupés par l'incidence potentielle d'une nouvelle autorité gouvernementale, investie de pouvoir pour enquêter sur les organisations ou les individus, y compris les OSC, qui bénéficient de fonds étrangers et qui influencent le

⁷³ L'indice de référence de la société civile de l'Institut V-Dem – qui mesure la vigueur de la société civile d'un pays sur une échelle allant de 0 (niveau de vigueur le plus faible) à 1 (niveau de vigueur le plus élevé).

⁷⁴ Voir Commission de Venise, [Hungary - Opinion on the Draft Law on the Transparency of Organisations receiving support from abroad](#), CDL-AD(2017)015, 2017.

débat public⁷⁵. Les OSC ont noté que ces mesures risquent d’avoir un effet dissuasif sur la discussion libre et démocratique dans la société hongroise.

Les représentants des OSC ont également souligné les effets spécifiques de ces mesures sur les OSC qui œuvrent à la promotion des droits des femmes et des personnes LGBTI en Hongrie. Ils ont souligné que, parce que leurs organisations ne reçoivent pas de fonds publics, il leur est essentiel d’obtenir des ressources financières de sources étrangères pour mener leurs activités.

En outre, les représentants des OSC ont indiqué que la concertation entre le gouvernement de la Hongrie et la société civile est de plus en plus irrégulière ces dernières années et, désormais, est même pratiquement inexistante⁷⁶. Ils ont noté qu’à la suite de changements à l’appareil gouvernemental, il n’existe plus de ministère ou d’organisme exclusivement responsable de la promotion des droits des femmes et de l’égalité des genres en Hongrie. À leur avis, cette nouvelle structure limite fortement l’engagement entre les organisations indépendantes de la société civile et les responsables gouvernementaux travaillant sur les questions de genre.

Les OSC ont également attiré l’attention sur des modifications législatives adoptées en 2021 qui avaient pour effet de restreindre la représentation ou discussion des diverses identités de genre et orientations sexuelles dans la sphère publique, y compris dans les écoles et les médias. Ces modifications, ont-ils expliqué, ont eu pour effet d’interdire ou de limiter l’accès aux contenus qui « propagent ou présentent une divergence par rapport à l’identité personnelle correspondant au sexe à la naissance, au changement de sexe ou à l’homosexualité » pour les personnes de moins de 18 ans⁷⁷. Les représentants des OSC ont souligné que ces modifications législatives ont fait l’objet d’une procédure accélérée, ce qui a limité la possibilité pour la société civile et les autres parties prenantes intéressées d’apporter une contribution significative.

Outre le manque de transparence entourant l’adoption de ces modifications législatives, les représentants des OSC ont évoqué leurs conséquences possibles, notamment la stigmatisation et la discrimination des personnes LGBTI et la restriction de leur liberté d’expression. De plus, ils ont fait remarquer que les changements avaient contribué à la disparition des programmes complets d’éducation sexuelle dans les écoles hongroises, car les OSC qui les géraient n’étaient plus autorisées à les offrir.

⁷⁵ Voir Commission de Venise, [Avis sur la Loi LXXXVIII de 2023 sur la protection de la souveraineté nationale](#), CDL-AD(2024)001-f, 2024.

⁷⁶ Vpor Gero, Marton et coll., « [From Exclusion to Co-Optation: Political Opportunity Structures and Civil Society Responses in De-Democratising Hungary](#) », *Politics and Governance*, vol. 11, n° 1, mars 2023.

⁷⁷ Voir Commission de Venise, [Avis sur la compatibilité avec les normes internationales en matière de droits de l’homme de l’acte LXXIX modifiant certains actes pour la protection des enfants](#), CDL-AD(2021)050-f, 2021.

CONCLUSION

La démocratie et la liberté reculent à l'échelle mondiale depuis les dernières années, y compris dans certaines parties de la région de l'OSCE. Parallèlement, nous observons un durcissement de la répression à l'égard des journalistes, des défenseurs des droits de la personne et des représentants de la société civile ainsi qu'un plus grand contrôle de l'espace dans lequel ils exercent leurs activités. Bien qu'il n'y ait rien de nouveau au fait que des restrictions soient imposées à la société civile, l'ampleur et la portée des mesures actuelles sont sans précédent.

En soulignant le lien qui existe entre le déclin démocratique et le rétrécissement de l'espace civique, le présent rapport a pour objectif d'attirer l'attention sur l'urgence d'intervenir pour que les OSC puissent poursuivre leur travail inestimable. Ce rapport rappelle que les OSC jouent un rôle crucial dans la défense des droits des groupes marginalisés et vulnérables, notamment les femmes et les personnes LGBTI, contribuant ainsi à la promotion de l'égalité des genres et à la défense d'une démocratie inclusive et forte. Entre autres exemples, le rapport a mis en évidence le travail important que les OSC accomplissent pour s'assurer que des voix diversifiées sont entendues et prises en compte dans les processus décisionnels. Il a également examiné les divers mécanismes qu'elles utilisent pour défendre directement l'état de droit et exiger aux autorités publiques de rendre des comptes.

Si la valeur des OSC est incontestable, les OSC de certains États participants de l'OSCE rencontrent de plus en plus de difficultés dans l'accomplissement de leurs rôles et mandats essentiels. Comme en témoigne le présent rapport, elles ont du mal à accéder à du financement, à participer aux processus décisionnels et à mener certaines activités, notamment en raison des lois, des politiques et des campagnes publiques qui ont pour but d'entraver leur travail. L'une de ces mesures particulièrement préoccupantes est l'adoption de « lois sur les agents étrangers », qui visent à renforcer la surveillance du financement et des activités des OSC. Ces lois sont souvent appliquées parallèlement à d'autres outils et campagnes publiques qui dépeignent les OSC recevant des fonds de l'étranger comme des organisations œuvrant contre l'intérêt de la société et la sécurité nationale.

En ma qualité de représentante spéciale de l'AP OSCE sur les questions de genre, je suis particulièrement alarmée de l'incidence de ces restrictions sur les OSC qui travaillent à la promotion des droits des femmes et des personnes LGBTI. En outre, je suis consternée de constater que les gouvernements de certains États de l'OSCE ciblent les OSC qui travaillent dans le domaine des droits de la personne. Les mesures prises pour restreindre l'espace civique de façon générale et, plus particulièrement, l'espace civique où évoluent les OSC axées sur l'égalité des genres, sont indéniablement liées au déclin des sociétés libres et

diversifiées. Les tentatives visant à réduire la société civile au silence et à exclure les OSC de la sphère publique doivent être condamnées.

En Arménie et en Hongrie, mes consultations avec des représentants d'OSC ont mis en lumière l'importance d'un débat public inclusif et d'une participation significative de la société civile aux processus décisionnels. Elles ont également clairement montré que les OSC jouent un rôle essentiel dans la prestation de services et de ressources sur le terrain aux groupes vulnérables et marginalisés. La restriction de l'espace civique peut donc avoir des effets dévastateurs sur ces groupes, notamment les femmes et les personnes LGBTI.

Les États participants de l'OSCE se sont engagés à faire respecter les principes inscrits dans l'*Acte final d'Helsinki* de 1975, notamment le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales, y compris la liberté d'association. Conformément à cet engagement, la communauté de l'OSCE doit aborder la question de la fermeture de l'espace civique et renforcer la protection des OSC dans toute la région de l'OSCE, en particulier celles qui œuvrent dans les domaines liés aux femmes et au genre. La *Déclaration de Vancouver*⁷⁸ et la *Déclaration de Luxembourg*⁷⁹, adoptées respectivement par l'AP OSCE en 2023 et en 2019, proposent toutes deux des pistes d'action pour mieux soutenir la société civile ainsi que des recommandations adressées à l'OSCE, aux États participants de l'OSCE et aux parlements et parlementaires de la région de l'OSCE. J'exhorte tous les intervenants à veiller à ce que ces recommandations soient mises en œuvre.

Dans la foulée de mes consultations avec les OSC et des conclusions du présent rapport, j'aimerais lancer plusieurs appels à l'action. En premier lieu, la communauté de l'OSCE doit réaffirmer le rôle fondamental des OSC dans la promotion des droits de la personne (y compris les droits des femmes et des personnes LGBTI), de la démocratie et de l'état de droit. Parallèlement, notre communauté doit reconnaître la menace que pose la restriction de l'espace civique à la démocratie et à l'égalité des genres et s'engager à résoudre ce problème qui prend de plus en plus d'ampleur. À cet égard, les États participants de l'OSCE doivent créer un environnement sûr et stimulant dans lequel pourra s'épanouir la société civile. Pour ce faire, les États participants doivent veiller à ce que leur environnement juridique interne permette aux OSC de participer de manière significative à la vie politique, économique, sociale et culturelle de leur pays.

⁷⁸ Assemblée parlementaire de l'OSCE, « Résolution sur le rôle des parlements nationaux dans le renforcement de la participation de la société civile aux processus parlementaires et décisionnels », *Déclaration de Vancouver et résolutions*, 30^e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, juillet 2024.

⁷⁹ Assemblée parlementaire de l'OSCE, « Résolution sur le rôle de la société civile – particuliers et organisations non gouvernementales – dans la réalisation des objectifs et des aspirations de l'OSCE », *Déclaration de Luxembourg et résolutions*, 28^e session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, juillet 2019.

De plus, les représentants des OSC consultés m'ont indiqué que l'accès au financement constituait un défi important sur le plan opérationnel. Les OSC devraient pouvoir participer à des activités de financement, indépendamment du domaine dans lequel elles œuvrent (droits de la personne, genre, etc.). Les États participants de l'OSCE doivent veiller à ce que les OSC puissent accéder à diverses sources de financement, y compris des fonds privés et étrangers, sans restrictions injustifiées. En outre, dans un certain nombre d'États participants de l'OSCE, les OSC ne sont pas consultées (ou pas de manière significative) à propos d'importantes questions sociales ou initiatives législatives, notamment celles qui régissent pourtant leur fonctionnement. Les États participants ont le devoir de garantir que leurs lois, politiques et pratiques nationales permettent aux OSC d'engager un dialogue constructif avec les autorités publiques. Parallèlement, les OSC indépendantes ayant une expertise des questions relatives à l'égalité des genres devraient être systématiquement impliquées dans l'élaboration des lois et des politiques sur ces questions. Nous ne devons pas sous-estimer l'apport de la société civile aux sociétés démocratiques, libres et équitables. Ce faisant, nous nuirions aux intérêts de tous.

SECTION II :

La Section II du rapport évalue l'équilibre de représentation des genres au sein de l'AP OSCE et de son Secrétariat international, ainsi que dans les parlements des États participants de l'OSCE. De plus, on y trouve un aperçu de la répartition selon le genre des ambassadeurs et des représentants permanents de l'OSCE à Vienne⁸⁰.

PARTIE I : ÉQUILIBRE ENTRE LES GENRES AU SEIN DE L'AP OSCE

Depuis sa création, l'AP OSCE est résolue à améliorer l'équilibre entre les genres au sein de ses structures et de ses délégations. L'une des initiatives les plus importantes à cette fin a été prise à la session annuelle de Vilnius, en 2009, lorsque la Commission permanente a convenu d'ajouter à l'article 1 du Règlement de l'AP OSCE une nouvelle subdivision se lisant comme suit : « Chaque délégation nationale doit être composée de représentants des deux sexes⁸¹ ». Par ailleurs, l'AP OSCE a adopté en 2011 une résolution sur la représentation des femmes à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE⁸² exhortant les parlements nationaux à améliorer la représentation des femmes au sein des délégations nationales de l'AP OSCE. La résolution a vu le jour en réponse au déséquilibre constaté entre les genres au sein des délégations nationales, alors que sur les 307 délégués, seulement 73 (23,7 %) étaient des femmes. De plus, en 2011, 17 des 57 délégations nationales à l'AP OSCE se composaient uniquement d'hommes; seules 10 femmes étaient cheffes de délégation.

Depuis l'adoption de la résolution en 2011, l'AP OSCE s'est engagée à renforcer le dialogue sur les sujets liés à l'égalité des genres, non seulement dans sa propre structure, mais également auprès des parlements nationaux. À la suite de la session annuelle tenue au Luxembourg en 2019, 2 des 15 résolutions adoptées portaient sur des enjeux liés à l'égalité des genres⁸³, en l'occurrence les avantages de la numérisation pour les politiques en faveur de l'égalité des genres et l'intégration des préoccupations pour l'égalité des genres et du point de vue de la jeunesse dans la lutte contre les changements climatiques.

⁸⁰ Les données de la Section II du rapport couvrent la période du 1^{er} juillet 2023 au 1^{er} juin 2024.

⁸¹ Règlement de l'AP OSCE, 21 mars 2020, <https://www.oscepa.org/en/documents/rules-of-procedure/1831-rules-of-procedure-french/file>.

⁸² Résolution sur la représentation des femmes à l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, 20^e session annuelle, du 6 au 10 juillet 2011, <https://www.oscepa.org/en/documents/annual-sessions/2011-belgrade/declaration-4/3031-belgrade-resolutions-fre/file>.

⁸³ Voir la [Déclaration de Luxembourg pour l'AP OSCE en 2019](#).

Le Secrétariat international de l'AP OSCE coopère activement avec les organes de l'OSCE à des initiatives et des activités conjointes ayant trait à l'égalité des genres. En 2023, le BIDDH et l'AP OSCE ont lancé un guide pour aider les parlements, étape par étape, à procéder à un audit participatif de l'équilibre entre les genres⁸⁴. Le document a été présenté à l'occasion d'un dialogue en ligne conjoint sur l'intégration institutionnelle dans les parlements des questions d'égalité des genres. Lors de cet événement, un groupe diversifié de parlementaires, de diplomates et de représentants de la société civile de la région de l'OSCE ont discuté de l'application dans les parlements des audits et des plans d'action sur l'égalité des genres.

Par ailleurs, en 2023, le BIDDH et l'AP OSCE ont distribué à tous les parlements de l'OSCE un sondage conjoint sur les organes parlementaires spécialisés sur l'égalité des genres, dans le but de recueillir des données et de publier un document conjoint en 2024.

En 2023, l'AP OSCE et la représentante de l'OSCE pour la liberté des médias ont tenu une activité conjointe en ligne sur les lignes directrices que propose l'OSCE pour surveiller la violence en ligne contre les femmes journalistes. L'événement, qui a aussi été l'occasion de discuter du rôle des parlements nationaux à cet égard, a réuni des parlementaires, des diplomates et des membres de la société civile issus des pays de l'OSCE et représentants différents horizons.

En outre, des délégués de l'AP OSCE ont pris part à des événements externes axés sur l'égalité des genres : à titre d'exemple, la présidente de l'AP OSCE, M^{me} Pia Kauma, a participé à la conférence du Président en exercice de l'OSCE sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en septembre 2023; et à l'activité sur les lignes directrices que propose l'OSCE pour surveiller la violence en ligne contre les femmes journalistes organisée par la représentante de l'OSCE pour la liberté des médias lors de la conférence de l'OSCE sur la dimension humaine à Varsovie en octobre 2023.

En 2024, pour souligner la Journée internationale des femmes, l'AP OSCE a organisé un événement traitant des droits de la personne, des genres et de la surveillance avec la Présidente en exercice de l'OSCE, le BIDDH, la représentante de l'OSCE pour la liberté des médias et le Haut-commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales⁸⁵. La représentante

⁸⁴ Publication conjointe du BIDDH et de l'AP OSCE, *Participatory Gender Audits of Parliaments, a Step-by-Step Guidance Document*, <https://www.oscepa.org/ru/dokumenty/special-representatives/gender-issues/report-17/4554-participatory-gender-audits-of-parliaments-a-step-by-step-guidance-document/file>.

⁸⁵ Pour en savoir plus, voir <https://www.oscepa.org/en/news-a-media/press-releases/press-2024/osce-pa-special-representative-on-gender-issues-and-secretary-general-speak-at-vienna-event-on-human-rights-gender-and-surveillance> [EN ANGLAIS].

spéciale sur les questions de genre, D^{re} Hedy Fry (Canada) et le secrétaire général de l'AP OSCE, M. Roberto Montella, ont pris la parole lors de l'événement.

A. DONNÉES SUR LE RÉPERTOIRE DES MEMBRES

La composition de l'AP OSCE reste dominée par les hommes, comme les années précédentes. L'AP est composée de 161 femmes et de 349 hommes. Par conséquent, plus des deux tiers (68 %) des membres de l'AP OSCE (y compris les chefs de délégations, les membres et les membres remplaçants) sont des hommes.

Toutefois, depuis l'adoption de la résolution sur la représentation des femmes à l'AP de l'OSCE en 2011, le nombre de femmes représentantes parmi les membres continue d'augmenter. Comme on peut le voir à la **figure 1**, la représentation féminine (qui comprend les chefs de délégation, les chefs adjoints de délégation, les membres et les membres remplaçants) à l'AP, en juin 2024, était de 31,57 %, ce qui est plus élevé que l'année dernière (30,4 %) ⁸⁶.

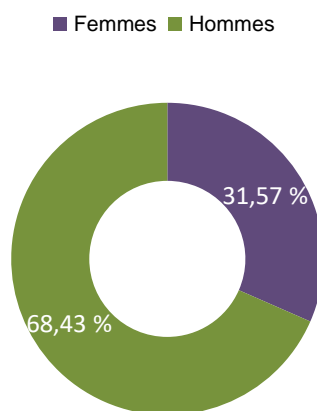


Figure 1 – Équilibre entre les genres chez les membres de l'AP OSCE (y compris les chefs de délégation, les chefs adjoints de délégation, les membres et les membres remplaçants) en juin 2024 (en pourcentage)

⁸⁶ Voir le tableau A.1 à l'annexe A.

B. INITIATIVE VISANT À STIMULER LA PARTICIPATION DES FEMMES

Selon l'article 1.4 du Règlement de l'AP OSCE⁸⁷, chaque délégation nationale doit s'efforcer d'être composée de représentants des deux sexes. Comme le montre la **figure 2**, le nombre de délégations exclusivement masculines est passé de 17 en 2011 à 10 en 2012 et en 2013, puis à 9 en 2014, avant de remonter à 10 en 2015, puis de retomber à 6 en 2016 et en 2017. En outre, le nombre de délégations exclusivement masculines est passé à 2 en 2018 et en 2019, le niveau le plus faible jamais atteint. En date de juin 2024, seuls quatre pays (Bosnie-Herzégovine, Croatie, Espagne et Slovaquie) ne comptaient aucune femme dans leur délégation⁸⁸.

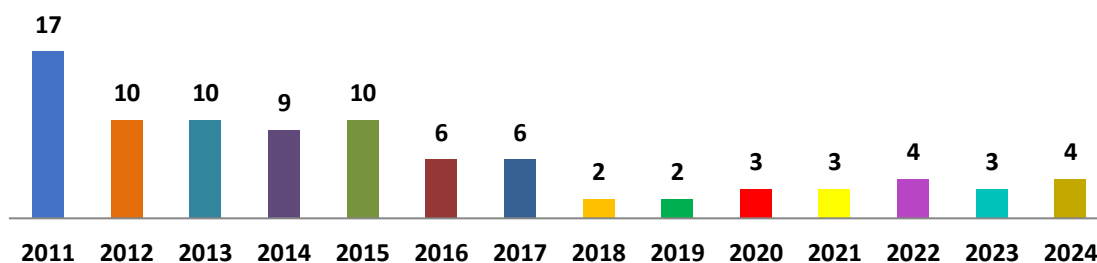


Figure 2 – Nombre de délégations ne comptant aucune femme parmi leurs membres (de 2011 à 2024), au mois de juin 2024

⁸⁷ Règlement de l'AP OSCE, <https://www.oscepa.org/en/documents/rules-of-procedure/1831-rules-of-procedure-french/file>.

⁸⁸ Voir le tableau A.2 à l'annexe A.

La **figure 3** ci-dessous présente les données ventilées par genre de l'AP, y compris les membres et les membres remplaçants⁸⁹.

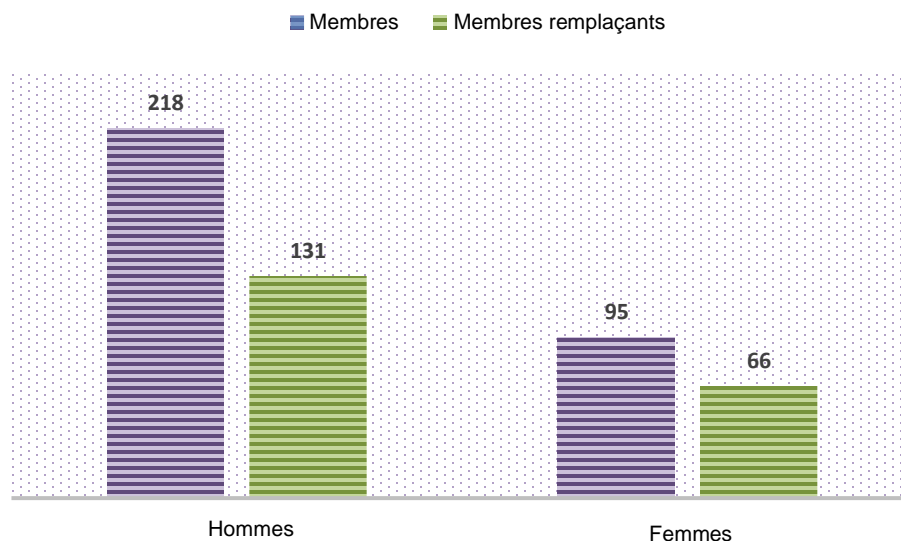


Figure 3 – Ventilation par genre de l'AP OSCE en date de juin 2024

C. ÉQUILIBRE ENTRE LES GENRES PARMIS LES MEMBRES DU BUREAU DE L'AP OSCE

Le Bureau de l'AP OSCE se compose du président, de huit vice-présidents, du trésorier, ainsi que de trois membres des bureaux de chacune des commissions générales. En juin 2024, le Bureau était composé de 19 membres, dont cinq femmes, soit un rapport de 73,68 % à 26,32 % en faveur des membres masculins. Ce pourcentage était le même en 2023 et en 2022. Comparativement aux données ventilées par genre des membres du Bureau en 2021, on constate une diminution de 1,46 % de la représentation des femmes, laquelle est restée la même en 2023.

⁸⁹ Voir le tableau A.3 à l'annexe A.

Comme le montre la **figure 4**, en 2024, la représentation féminine au Bureau reste inférieure à l'objectif de 30 % suggéré en 2011⁹⁰.

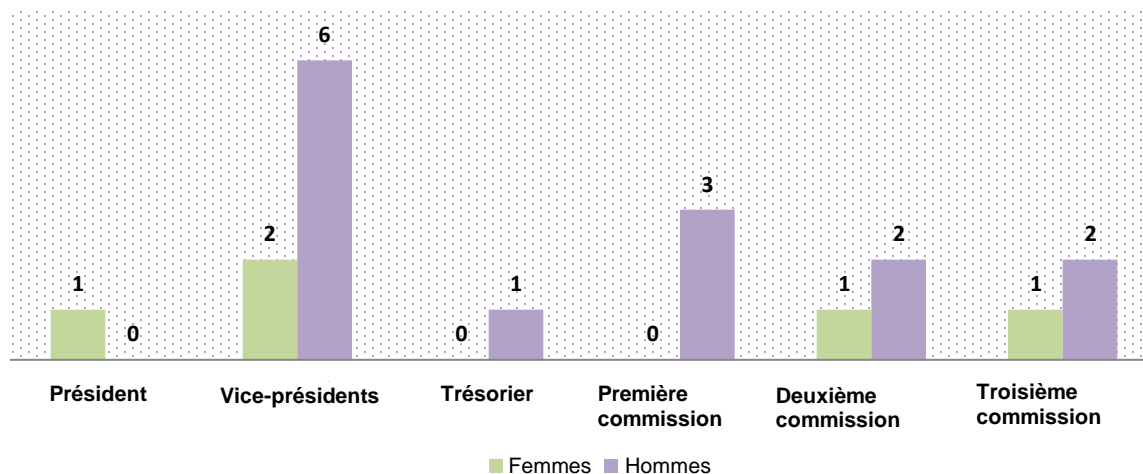


Figure 4 – Équilibre entre les genres au sein des membres du Bureau de l'AP de l'OSCE en juin 2024

1. Femmes aux postes de présidentes et de vice-présidentes au sein de l'AP OSCE

À la session annuelle de 2023, M^{me} Pia Kauma a été élue présidente, devenant ainsi la quatrième femme à occuper ce poste. Cependant, l'équilibre entre les genres aux postes de présidents et de vice-présidents de l'AP OSCE a varié au fil des années. Entre 1992 et 2024, 15 hommes et seulement 4 femmes ont assuré la présidence de l'AP OSCE durant cette période. À la session annuelle de 2021, M^{me} Margareto Cederfelt (Suède) a été élue présidente, devenant la troisième femme à occuper le poste après M^{me} Christine Muttonen (Autriche, 2016–2017) et M^{me} Helle Degn (1998–2000). Elle a occupé le poste pendant deux ans (après reconduction de son mandat).

2. Membres des bureaux des commissions générales de l'AP OSCE

Après la session annuelle de 2023, la représentation hommes-femmes au sein des bureaux des commissions générales de l'AP OSCE est restée dominée par les hommes; sept membres des bureaux sont des hommes et deux seulement sont des femmes⁹¹. Par conséquent, ce

⁹⁰ Voir le tableau A.4 à l'annexe A.

⁹¹ Voir le tableau A.4 à l'annexe A.

chiffre est le même qu'en 2022 et en 2023. À titre de comparaison, en juin 2021, les membres féminins occupaient trois des neuf postes des bureaux des commissions générales, alors qu'elles occupaient quatre postes en 2019 et deux postes en 2018.

3. Représentants spéciaux de l'AP OSCE

Selon le Règlement de l'AP de l'OSCE, le président peut nommer des représentants spéciaux pour agir en son nom, notamment en engageant le dialogue et en participant à des activités visant à promouvoir les objectifs de l'AP. Chaque année, le nombre de représentants spéciaux varie en fonction des besoins de l'AP de traiter certains sujets. En juin 2024, 5 représentants spéciaux sur 14 (35,7 %) étaient des femmes (voir la **figure 5**)⁹². Leur mandat est envisagé pour un an avec une possibilité de prolongation.

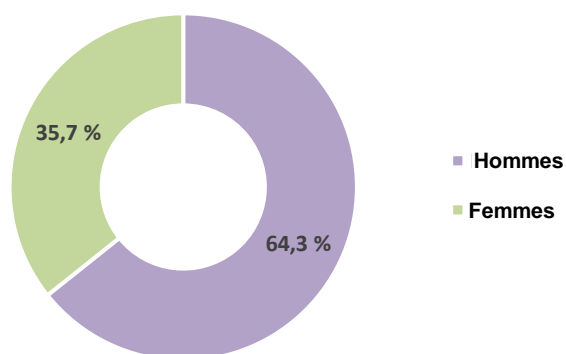


Figure 5 – Équilibre entre les genres parmi les représentants spéciaux de l'AP OSCE en juin 2024 (en pourcentage)

D. PARTICIPATION DES FEMMES AUX RÉUNIONS STATUTAIRES

1. Session annuelle de 2023

Le nombre de femmes parlementaires qui participent aux sessions annuelles augmente de façon constante. Comme le montre la **figure 6**, 220 membres ont participé à la session annuelle de l'AP OSCE de 2023, à Vancouver. De ce nombre, 75 étaient des femmes (34,25 %)

⁹² Voir le tableau A.5 à l'annexe A.

et 145 des hommes⁹³. En 2022, 31,06 % des participants étaient des femmes; en 2021, ce pourcentage atteignait 27,80 %⁹⁴.

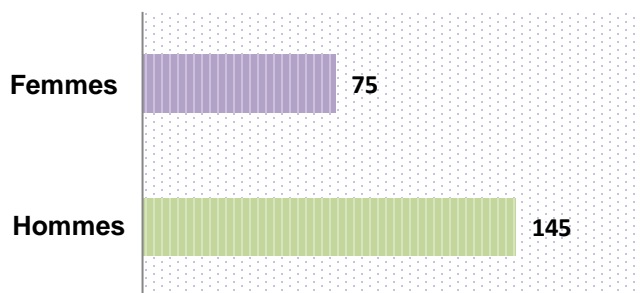


Figure 6 – Ventilation par genre de la participation des parlementaires à la session annuelle de l'AP OSCE de 2023, à Vancouver

2. Réunion d'automne 2023

Au total, 165 membres ont participé à la réunion d'automne de 2023, à Erevan. De ce nombre, 55 (33,33 %) étaient des femmes et 110 des hommes⁹⁵.

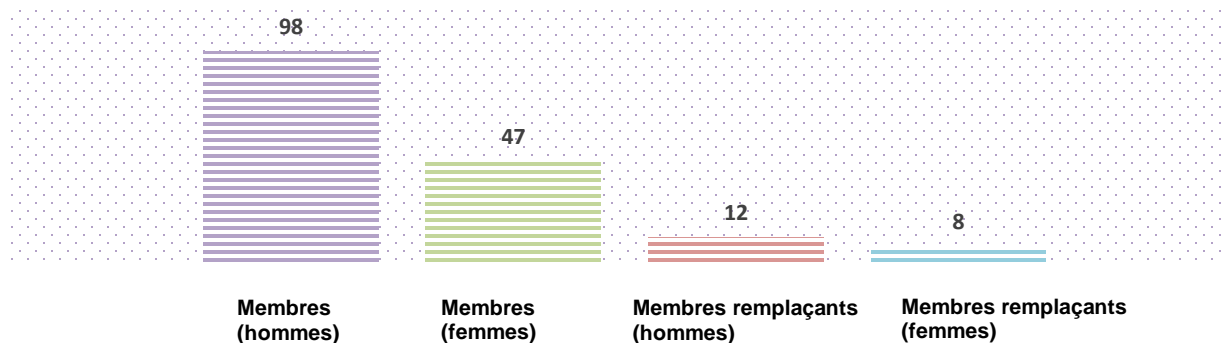


Figure 7 – Ventilation par genre de la participation des parlementaires à la réunion d'automne 2023 de l'AP OSCE

⁹³ Voir le tableau A.6 à l'annexe A.

⁹⁴ Voir le tableau A.6.1 à l'annexe A.

⁹⁵ Voir le tableau A.7 à l'annexe A.

3. Réunion d'hiver 2024

Au total, 219 membres et membres remplaçants ont participé, dont 67 (30,59 %) étaient des femmes et 152 des hommes⁹⁶.

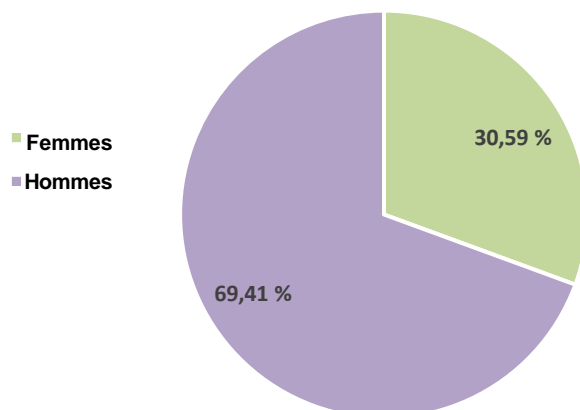


Figure 8 – Ventilation par genre de la participation des parlementaires à la réunion d'hiver 2024 de l'AP OSCE (en pourcentage)

E. PARTICIPATION DES FEMMES AUX COMITÉS SPÉCIAUX DE L'AP OSCE

La participation des femmes aux comités spéciaux a varié au fil des années. En date de juin 2024, l'AP OSCE compte quatre comités spéciaux, soit le Comité spécial sur la lutte contre le terrorisme, le Comité spécial sur la migration, l'Équipe parlementaire de soutien pour l'Ukraine et le Sous-comité sur les règles de procédure.

Comme le montre la **figure 9**, les femmes représentent moins de 50 % des participants aux quatre comités⁹⁷.

⁹⁶ Voir le tableau A.8 à l'annexe A.

⁹⁷ Voir le tableau A.9 à l'annexe A.

A.9 Participation aux comités spéciaux de l'AP OSCE			
Au 1 ^{er} juin 2024			
	Parlementaires	Femmes	% de femmes
Comité spécial sur la lutte contre le terrorisme	14	5	35,72 %
Comité spécial sur la migration	21	9	42,86 %
Équipe parlementaire de soutien pour l'Ukraine	23	9	39,13 %
Sous-comité sur les règles de procédure	13	5	39,44 %

Figure 9 – Participation des femmes aux comités spéciaux de l'AP OSCE en date de juin 2024 (en pourcentage)

F. PARTICIPATION DES FEMMES AUX MISSIONS D'OBSERVATION DES ÉLECTIONS DE L'AP OSCE EN 2023–2024

Durant la période visée par le rapport, soit de juillet 2023 à juin 2024, le nombre total de femmes parlementaires ayant participé aux missions d'observation des élections de l'OSCE était de 66, ce qui représente 27,62 % du nombre total d'observateurs déployés (239). La **figure 10** montre la ventilation par genre des cinq missions d'observation des élections qui ont eu lieu au cours de la période visée⁹⁸.

A.10 Participation aux missions d'observation des élections de l'AP OSCE			
Du 1 ^{er} juillet 2023 au 1 ^{er} juin 2024			
Élections observées	Parlementaires	Femmes	% de femmes
Élections parlementaires, Pologne (2023-10-15)	74	21	23,38 %
Élections parlementaires, Serbie (2023-12-17)	50	17	34,00 %
Élection présidentielle, Azerbaïdjan (2024-02-07)	61	14	22,95 %
Élections parlementaires et second tour de l'élection présidentielle, Macédoine du Nord (2024-05-08)	54	14	25,93 %
Total	239	66	27,62 %

Figure 10 – Participation des femmes aux missions d'observation des élections de l'AP OSCE, 2023–2024 (en pourcentage)

⁹⁸ Voir le tableau A.10 à l'annexe A.

G. ACTIVITÉS ET RÉUNIONS SUR PLACE ET EN LIGNE

En plus de tenir des réunions statutaires, l'AP OSCE conçoit et coorganise, en coopération avec les délégations nationales et les organes de l'OSCE, différentes activités sur place et en ligne.

Dans le cadre de deux réseaux informels – celui des jeunes parlementaires et celui de l'égalité des genres – les parlementaires sont invités, proactivement, à mettre en lumière des enjeux clés et à trouver de nouvelles façons de coopérer, de communiquer les pratiques exemplaires et de relever les défis auxquels font face les États participants de l'OSCE.

1. Réseau informel des jeunes parlementaires

Le réseau informel des jeunes parlementaires de l'AP OSCE, qui s'adresse aux parlementaires de moins de 40 ans, a été lancé à Washington, DC, en 2020, lors de l'initiative de jeunes parlementaires. Durant la période visée par le présent rapport, le réseau a tenu une rencontre à Vienne, durant la réunion d'hiver, le 21 février 2024. Lors de cette réunion, près de la moitié des participants (47,37 %) étaient des femmes (voir la **figure 11** ci-dessous).

Dans la période visée par le dernier rapport, soit de juillet 2022 à juin 2023⁹⁹, le réseau a tenu quatre rencontres – à la session annuelle à Birmingham (3 juillet 2022), à Erevan (du 12 au 14 novembre 2022), à Varsovie (24 novembre 2022) et avant la réunion d'hiver à Vienne (21 février 2023).

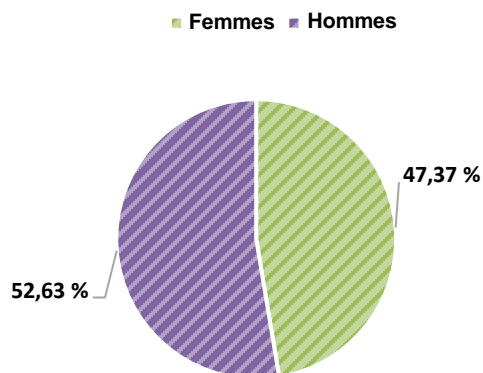


Figure 11 : Participation aux rencontres du réseau informel des jeunes parlementaires, 2023-2024 (en pourcentage)

⁹⁹ Du 1^{er} juillet 2022 au 1^{er} juin 2023.

2. Réseau informel sur l'égalité des genres

Le 27 octobre 2022, la représentante de l'AP OSCE pour les questions de genre, D^{re} Hedy Fry, a lancé le réseau informel sur l'égalité des genres. À cette occasion, un groupe diversifié de parlementaires ont pris part à la première d'une série de discussions sur l'égalité des genres dans la région de l'OSCE. Les participants à ce réseau souhaitent, par leurs interactions informelles, dégager les domaines où l'on constate des progrès, mais aussi cibler les obstacles qui nuisent à une meilleure égalité dans les États participants de l'OSCE, au sein de l'AP et des autres structures de l'OSCE, et dans le cadre de l'approche sur les femmes, la paix et la sécurité.

Sous la conduite de D^{re} Fry, le réseau informel sur l'égalité des genres a tenu quatre séances de discussion en ligne¹⁰⁰ (le 27 octobre 2022, le 25 janvier 2023, le 26 mai 2023 et le 23 janvier 2024); il continuera ses activités à l'appui du mandat de la représentante spéciale. Globalement, beaucoup plus de femmes (82,17 %) que d'hommes ont pris part aux rencontres du réseau, comme l'illustre la **figure 12**¹⁰¹.

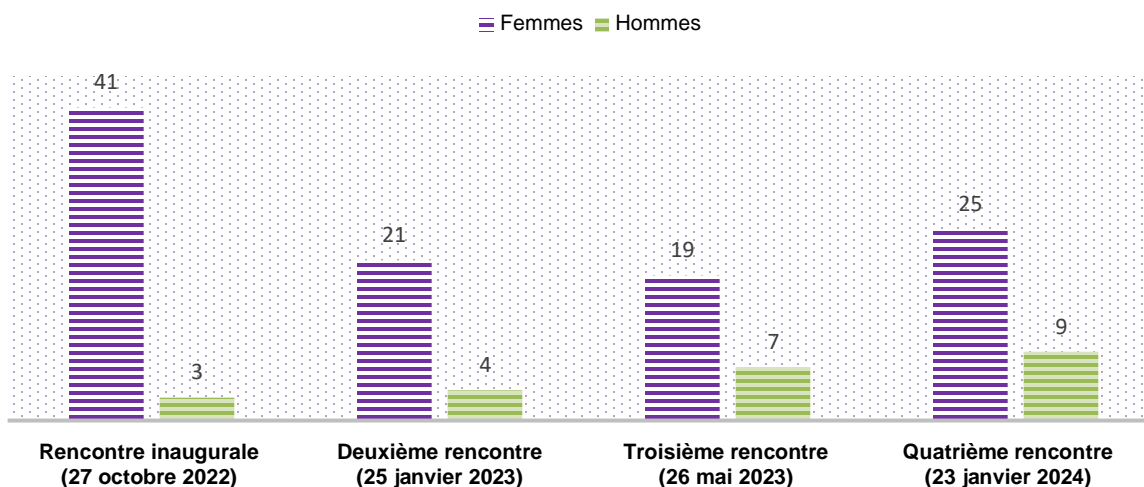


Figure 12 : Participation aux rencontres du réseau informel sur l'égalité des genres (2022-2024)

¹⁰⁰ Depuis sa création jusqu'au 1^{er} juin 2024.

¹⁰¹ Voir le tableau A.12 à l'annexe A.

3. Appel à l'action – Helsinki +50

En 2020, dans l'intention de susciter une discussion chez les délégations parlementaires nationales sur les grands enjeux que doit relever l'OSCE, le Bureau a lancé l'Appel à l'action – Helsinki +50. Par cette initiative, on cherche principalement à attirer l'attention des parlements et des gouvernements sur la pertinence que l'OSCE a encore aujourd'hui dans le cadre international de sécurité, à l'approche du 50^e anniversaire de l'*Acte final d'Helsinki*¹⁰². L'Appel à l'action, exprimé sous forme de déclaration¹⁰³, a donné lieu à une série de rencontres et d'activités ciblées.

À partir de l'Appel à l'action, un document officiel qui détaille les principaux défis auxquels fait face l'OSCE a été rédigé. Par la suite, bon nombre de rencontres ciblées ont été mises au calendrier en vue de répondre aux points abordés dans le document officiel et de discuter de la façon dont l'AP peut y contribuer spécifiquement. Ces activités ont eu lieu annuellement, principalement en ligne et en format hybride, en 2021, en 2022, en 2023 et en 2024.

Pendant la période visée par le rapport, soit de juillet 2023 à juin 2024, une rencontre regroupant 37 parlementaires, dont 20 femmes (54,05 %), a été tenue au titre de l'Appel à l'action¹⁰⁴.

4. Participation aux événements ouverts à l'ensemble de l'AP OSCE en 2023-2024

Trois événements ouverts à l'ensemble de l'AP OSCE ont eu lieu entre le 1^{er} juillet 2023 et le 1^{er} juin 2024. Il s'agit notamment des événements suivants :

1. Appel à l'action – Helsinki+50 : le point sur la situation en Ukraine (12 juillet 2024);
2. Colloque de Leinsweiler (les 19 et 20 avril 2024);
3. Conférence de Lisbonne de l'AP OSCE (20 mai 2024).

¹⁰² AP OSCE, *One-Pager : Call for Action – Helsinki +50 Process : A Parliamentary Contribution to Restoring OSCE Effectiveness*, <https://www.oscepa.org/en/documents/osce-call-for-action/4141-one-pager-call-for-action-helsinki-50-process/file>.

¹⁰³ <https://www.oscepa.org/documents/osce-call-for-action> [EN ANGLAIS].

¹⁰⁴ Voir le tableau A.13 à l'annexe A.

La **figure 13** illustre quelle a été la participation des parlementaires à ces activités¹⁰⁵.

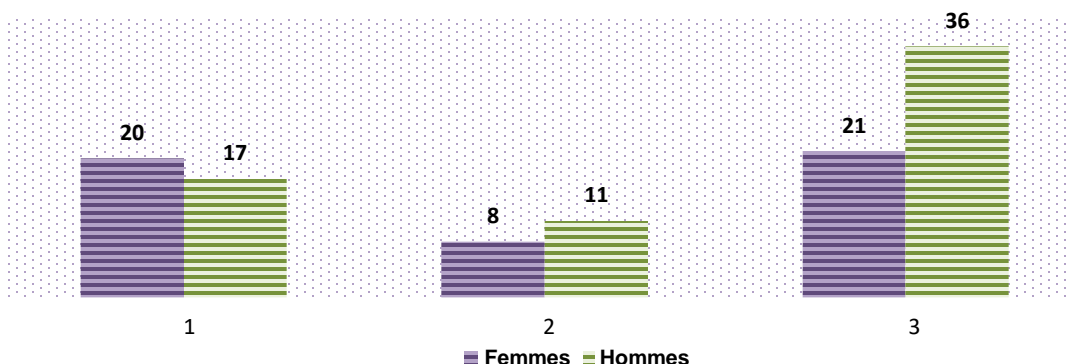


Figure 13 – Participation aux activités ouvertes à l'ensemble de l'AP OSCE, 2023–2024

PARTIE II: ÉGALITÉ DES GENRES AU SEIN DU SECRÉTARIAT INTERNATIONAL DE L'AP OSCE

A. PERSONNEL PERMANENT

Comme le montre la **figure 14**, le personnel permanent du Secrétariat international de l'AP OSCE, y compris aux bureaux de Copenhague et de Vienne, est actuellement composé du Secrétaire général et de 24 personnes – 12 hommes et 12 femmes¹⁰⁶. Les postes de secrétaire général et de secrétaire général adjoint de l'AP OSCE sont occupés par des hommes. Des changements aux postes de haute direction ont été apportés après la session annuelle de 2021 en vue d'assurer une meilleure égalité entre les genres au niveau supérieur de la prise de décision.

¹⁰⁵ Voir le tableau A.14 à l'annexe A.

¹⁰⁶ Voir le tableau A.15 à l'annexe A.

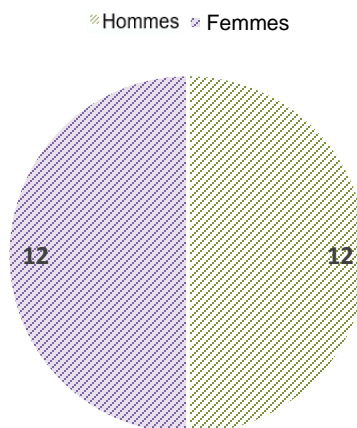


Figure 14 – Composition par genre du personnel permanent du Secrétariat international de l'AP OSCE en juin 2024.

B. PROGRAMME D'ADJOINTS DE RECHERCHE

Dans le cadre de son programme d'adjoints de recherche, le Secrétariat international de l'AP OSCE embauche régulièrement de nouveaux diplômés, âgés d'au plus de 28 ans, pour l'aider dans son travail quotidien. Les adjoints de recherche participants, engagés pour une période de six mois, acquièrent une expérience pratique dans le domaine des affaires internationales et perfectionnent leurs connaissances des affaires internationales politico-militaires, économiques, environnementales et liées aux droits de la personne, tout en renforçant leurs compétences professionnelles dans des domaines liés aux travaux de l'AP. En juin 2024, trois adjoints de recherche travaillaient au Secrétariat international à Copenhague et quatre au bureau de Vienne, soit un homme et six femmes au total.

REPRÉSENTATION DES FEMMES AU SEIN DES PARLEMENTS NATIONAUX DES ÉTATS PARTICIPANTS DE L'OSCE

Selon les données fournies par l'Union interparlementaire, la représentation des femmes dans les parlements des États participants de l'OSCE a fluctué ces dernières années. La représentation totale des femmes dans les organes législatifs des États participants de l'OSCE

s'élevait à 29 % en 2020, à 38 % en 2021, à 30,75 % en 2022 et à 30,75 % en 2023. Le 30 avril 2024¹⁰⁷, ce chiffre était de 30,87 %¹⁰⁸.

Au sein de la région de l'OSCE, Chypre reste le pays ayant le plus faible pourcentage de femmes au sein de son parlement (14,29 %), suivie de la Hongrie (14,57 %). En revanche, Andorre (50 %) affiche la plus forte représentation de femmes dans ses organes législatifs, suivie respectivement par l'Islande (47,62 %), la Suède (46,71 %) et la Finlande (46 %).

ÉQUILIBRE ENTRE LES GENRES CHEZ LES AMBASSADEURS ET LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS AU CONSEIL PERMANENT DE L'OSCE À VIENNE

Cette dernière section montre la composition par genre des ambassadeurs/représentants permanents auprès du Conseil permanent de l'OSCE à Vienne en juin 2024¹⁰⁹. Ce groupe comprend les ambassadeurs et les représentants permanents des 57 États participants, l'ambassadeur de l'Union européenne, les ambassadeurs des 11 partenaires pour la coopération de l'OSCE et l'ambassadeur de l'AP OSCE au Conseil permanent¹¹⁰.

Comme le montre la **figure 15**, 67,65 % des ambassadeurs sont des hommes, tandis que 32,35 % sont des femmes. Par rapport à juin 2023, le nombre de représentantes a augmenté de 1,92 %.

¹⁰⁷ Au moment d'écrire le présent rapport, les données les plus récentes remontaient à avril 2024.

¹⁰⁸ Voir le tableau A.16 à l'annexe A.

¹⁰⁹ Voir le tableau A.17 à l'annexe A.

¹¹⁰ Au 1^{er} juin 2024, les États-Unis et l'Ukraine n'avaient pas d'ambassadeur/représentant permanent auprès du Conseil permanent de l'OSCE.

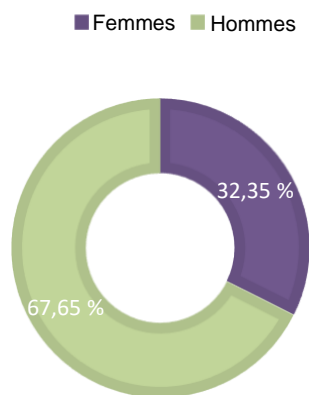


Figure 15 – Ambassadeurs et représentants permanents auprès du Conseil permanent de l’OSCE en juin 2024 (en pourcentage)

ANNEXE A

Tableau A.1

A.1 Composition de l'AP de l'OSCE				
Au 1 ^{er} juin 2024				
	Femmes	Hommes	Femmes en %	Total
Membres de l'AP OSCE	161	349	31,57 %	510

Tableau A.2

A.2 Nombre de délégations exclusivement masculines (de 2011 à 2024)	
Au 1 ^{er} juin 2024	
2013	10
2014	9
2015	10
2016	6
2017	6
2018	2
2019	2
2020	3
2021	3
2022	4
2023	3
2024	4

Tableau A.3

A.3 Composition par genre de l'AP OSCE				
Au 1 ^{er} juin 2024				
	Femmes	Hommes	Femmes en %	Total
Membres de l'AP OSCE	95	218	30,35 %	313
Membres remplaçants de l'AP OSCE	66	131	33,51 %	197
Total	161	349	31,57 %	510

Tableau A.4

A.4 Équilibre entre les genres parmi les membres du Bureau			
Au 1^{er} juin 2024			
	Femmes	Hommes	Total
Présidente	1	0	1
Vice-présidents	2	6	8
Trésorier	0	1	1
Première commission	0	3	3
Deuxième commission	1	2	3
Troisième commission	1	2	3
Total	5	14	19

Tableau A.5

A.5 Équilibre entre les genres parmi les représentants spéciaux de l'AP OSCE		
Au 1^{er} juin 2024		
	Hommes	Femmes
Représentant spécial pour l'antisémitisme, le racisme et l'intolérance	1	
Représentant spécial pour l'Arctique et le Grand Nord	1	
Représentante spéciale pour l'Asie centrale		1
Représentant spécial en matière de changements climatiques	1	
Représentant spécial pour la lutte contre le crime organisé	1	
Représentant spécial pour l'Europe de l'Est	1	
Représentante spéciale pour la lutte contre la corruption		1
Représentante spéciale sur les questions de genre		1
Représentant spécial pour les enjeux liés à la traite des personnes	1	
Représentant spécial pour les affaires méditerranéennes	1	
Représentant spécial pour les prisonniers politiques	1	
Représentante spéciale pour le Caucase du Sud		1
Représentant spécial pour l'Europe du Sud-Est	1	
Représentante spéciale pour l'engagement des jeunes		1
Total	9	5

Tableau A.6

A.6 Participation à la session annuelle de 2023 de l'AP OSCE, à Vancouver	
Total hommes	145
Total femmes	75
Total	220

Tableau A.6.1

A.6.1 Participation aux sessions annuelles de l'AP OSCE (de 2010 à 2023)														
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 ¹¹¹	2021 (à distance)	2022	2023
Femmes	50	55	61	67	74	63	75	60	79	70	-	100	73	75
Hommes	186	169	185	178	180	182	205	173	202	200	-	240	163	145
% de femmes	21 %	24,50 %	25 %	27 %	29 %	25,70 %	26,80 %	25,70 %	28 %	26 %	-	29,40 %	31,06 %	34,25 %
Total	236	224	246	245	254	245	280	233	281	270	-	340	235	220

Tableau A.7

A.7 Participation à la réunion d'automne de l'AP OSCE, à Erevan (2023)	
Femmes	55
Hommes	110
% de femmes	33,33 %
Total	165

Tableau A.8

A.8 Participation à la réunion d'hiver de l'AP OSCE, à Vienne (2024)	
Femmes	67
Hommes	152
% de femmes	30,59 %
Total	219

¹¹¹ Annulée en raison de la pandémie de COVID-19.

Tableau A.9

A.9 Participation aux comités spéciaux de l'AP OSCE			
Au 1^{er} juin 2024			
	Parlementaires	Femmes	% de femmes
Comité spécial sur la lutte contre le terrorisme	14	5	35,72 %
Comité spécial sur la migration	21	9	42,86 %
Équipe parlementaire de soutien pour l'Ukraine	23	9	39,13 %
Sous-comité sur les règles de procédure	13	5	39,44 %
Total	239	66	27,62 %

Tableau A.10

A.10 Participation aux missions d'observation des élections de l'AP OSCE			
Du 1^{er} juillet 2023 au 1^{er} juin 2024			
Élections observées	Parlementaires	Femmes	% de femmes
Élections parlementaires, Pologne (2023-10-15)	74	21	23,38 %
Élections parlementaires, Serbie (2023-12-17)	50	17	34,00 %
Élection présidentielle, Azerbaïdjan (2024-02-07)	61	14	22,95 %
Élections parlementaires et second tour de l'élection présidentielle, Macédoine du Nord (2024-05-08)	54	14	25,93 %
Total	239	66	27,62 %

Tableau A.11

A.11 Participation aux rencontres du réseau informel des jeunes parlementaires				
Du 1^{er} juillet 2023 au 1^{er} juin 2024				
Liste des rencontres	Parlementaires	Femmes	Hommes	% de femmes
Rencontre de Vienne (21 février 2024)	19	9	10	47,37 %
Total	19	9	10	47,37 %

Tableau A.12

A.12 Participation aux rencontres du réseau informel sur l'égalité des genres				
Du 1 ^{er} juillet 2022 au 1 ^{er} juin 2024				
Liste des rencontres	Parlementaires	Femmes	Hommes	% de femmes
Rencontre inaugurale (27 octobre 2022)	44	41	3	93,18 %
Deuxième rencontre (25 janvier 2023)	25	21	4	84 %
Troisième rencontre (26 mai 2023)	26	19	7	73,08 %
Quatrième rencontre (23 janvier 2024)	34	25	9	73,58 %
Total	129	106	23	82,17 %

Tableau A.13

A.13 Participation aux réunions tenues au titre de l'Appel à l'action -Helsinki +50				
Du 1 ^{er} juillet 2023 au 1 ^{er} juin 2024				
Liste des rencontres	Parlementaires	Femmes	Hommes	% de femmes
Appel à l'action - Helsinki +50 : conférence sur les défis futurs de l'OSCE	37	20	17	54,05 %
Total	37	20	17	54,05 %

Tableau A.14

A.14 Participation aux activités ouvertes à l'ensemble de l'AP OSCE				
Du 1 ^{er} juillet 2023 au 1 ^{er} juin 2024				
Liste des rencontres	Parlementaires	Femmes	Hommes	% de femmes
Appel à l'action - Helsinki +50 : conférence sur les défis futurs de l'OSCE (12 juillet 2023)	37	20	17	54,05 %
Colloque de Leinsweiler (les 19 et 20 avril 2024)	19	8	11	42,11 %
Conférence parlementaire internationale sur la sécurité à l'ère de l'intelligence artificielle à Lisbonne (20 mai 2024)	57	21	36	36,84 %
Total	113	49	64	43,36 %

Tableau A.15

A.15 Composition par genre du personnel permanent du Secrétariat international de l'AP OSCE	
Au 1^{er} juin 2024	
Femmes	12
Hommes	12

Tableau A.16

A.16 Femmes au sein des parlements nationaux des États participants de l'OSCE (selon les données de l'Union interparlementaire)				
Au 30 avril 2024				
	Parlementaires	Femmes	Hommes	% de femmes
Total	14 482	4 470	10 012	30,87 %

Tableau A.17

A.17 Équilibre entre les genres chez les ambassadeurs et les représentants permanents au Conseil permanent de l'OSCE, à Vienne, par pays		
Au 1^{er} juin 2024		
États participants	États participants ayant un ambassadeur ou un représentant permanent	États participants ayant une ambassadrice ou une représentante permanente
Albanie	0	1
Allemagne	0	1
Andorre	1	0
Arménie	1	0
Autriche	1	0
Azerbaïdjan	1	0
Bélarus	1	0
Belgique	1	0
Bosnie-Herzégovine	0	1
Bulgarie	0	1
Canada	0	1
Chypre	1	0
Croatie	1	0
Danemark	1	0
Espagne	1	0

Estonie	0	1
États-Unis	-	-
Fédération de Russie	1	0
Finlande	1	0
France	0	1
Géorgie	0	1
Grèce	1	0
Hongrie	1	0
Irlande	0	1
Islande	0	1
Italie	1	0
Kazakhstan	1	0
Kirghizistan	1	0
Lettonie	0	1
Liechtenstein	0	1
Lituanie	1	0
Luxembourg	1	0
Macédoine du Nord	1	0
Malte	0	1
Moldova	0	1
Monaco	1	0
Mongolie	1	0
Monténégro	1	0
Norvège	0	1
Ouzbékistan	1	0
Pays-Bas	1	0
Pologne	1	0
Portugal	1	0
République tchèque	1	0
Roumanie	1	0
Royaume-Uni	1	0
Saint-Marin	0	1
Saint-Siège	1	0
Serbie	1	0
Slovaquie	1	0
Slovénie	0	1

Suède	0	1
Suisse	1	0
Tadjikistan	1	0
Turkménistan	1	0
Turquie	0	1
Ukraine	-	-
Union européenne	0	1
Afghanistan (partenaire pour la coopération)	0	1
Algérie (partenaire pour la coopération)	1	0
Australie (partenaire pour la coopération)	1	0
Égypte (partenaire pour la coopération)	1	0
Israël (partenaire pour la coopération)	1	0
Japon (partenaire pour la coopération)	1	0
Jordanie (partenaire pour la coopération)	1	0
Maroc (partenaire pour la coopération)	1	0
République de Corée (partenaire pour la coopération)	1	0
Thaïlande (partenaire pour la coopération)	0	1
Tunisie (partenaire pour la coopération)	1	0
AP OSCE	1	0
Total global	46	22

